

PROJET DE SOCIÉTÉ

PRÉSIDENT
KHALIFA
ABABACAR SALL

MOTTALI YÉENNÉ !

COALITION KHALIFA PRÉSIDENT

KHALIFA
PRÉSIDENT

SOMMAIRE

PAGES 09 - 10

1

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1:

Mieux vivre ensemble dans une communauté de valeurs et de destins

2

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2:

Refonder la gouvernance autour de principes partagés et acceptés pour garantir la cohésion et la permanence de notre vivre-ensemble

2.1

AXE 1: ETAT DE DROIT

PAGES 12 - 15

2.1.1 Institutions12

2.1.2 Droits humains et libertés publiques13

2.1.3 Démocratie et citoyenneté14

2.1.4 Sécurité publique et protection civile15

2.2

AXE 2: GOUVERNANCE

PAGES 16 - 19

2.2.1 Finances publiques et gestion budgétaire16

2.2.2 Gouvernance territoriale et décentralisation18

2.2.3 Administration publique et bonne gouvernance19

3

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3:

Inverser les tendances actuelles de notre économie pour bâtir un redressement productif

3.1

AXE 1: MACROÉCONOMIE

PAGES 22 - 23

3.2

AXE 2: SECTEURS DE PRODUCTION

PAGES 25 - 30

3.2.1 Agriculture, économie rurale et sécurité alimentaire25

3.2.2 Industrie30

3.3

AXE 2: SECTEURS D'APPUI À LA CROISSANCE

PAGES 32 - 43

3.3.1 TPE-PMI-PME32

3.3.2 Artisanat33

3.3.3 Tourisme35

3.3.4 Économie numérique et technologies de l'information et de la communication36

3.3.5 Énergie37

3.3.6 Mines et géologie39

3.3.7 Pétrole et gaz40

3.3.8 Commerce et secteur informel41

3.3.9 Microfinance42

4

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4:

Investir dans le capital humain et dans l'économie de la vie pour consacrer dans la pratique l'égalité des droits, la justice sociale, la solidarité et l'équité territoriale

4.1

AXE 1: PETITE ENFANCE

PAGE 45

4.2

AXE 2: SAVOIRS ET COMPÉTENCES

PAGES 46 - 48

4.2.1 Éducation et formation 46

4.2.2 Enseignement supérieur et Recherche 48

4.3

AXE 3: SANTÉ ET SÉCURITÉ SOCIALE

PAGES 49 - 51

4.3.1 Santé 49

4.3.2 Sécurité sociale 51

4.4

AXE 4 : EMPLOI - TRAVAIL

PAGE 52

4.5

AXE 5: JEUNESSE - CULTURE - SPORT

PAGES 53 - 55

4.5.1 Jeunesse 53

4.5.2 Culture 54

4.5.3 Sports 55

4.6

AXE 6: AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

PAGES 56 - 63

4.6.1 Hydraulique 57

4.6.2 Assainissement 58

4.6.3 Infrastructures et transport 60

4.6.4 Urbanisme - Cadre de vie- Habitat 62

4.6.5 Environnement - Érosion côtière - Protection de la biodiversité 63

4.7

AXE 7 : INSÉCURITÉS, VULNÉRABILITÉS ET PRÉCARITÉ

PAGES 64 - 65

5

ORIENTATION STRATÉGIQUE 5:

Vivre ensemble dans une Nation résolument engagée dans la construction de l'unité africaine et ouverte aux apports féconds des autres parties du monde.

5.1

AXE 1 : DIPLOMATIE - INTÉGRATION AFRICAINE - COOPÉRATION INTERNATIONALE

PAGE 67

5.2

AXE 2 : DIASPORA ET POLITIQUE MIGRATOIRE

PAGE 69

5.3

AXE 3 : DÉFENSE NATIONALE ET COOPÉRATION MILITAIRE

PAGE 70

**BATISSONS LA CONFIANCE
ET CRÉONS L'AVENIR ENSEMBLE !**



Sénégalaises, Sénégalais,

Notre peuple, une fois de plus fidèle à son option irréversible pour la démocratie, est appelé à élire un nouveau Président de la République le 25 février 2024. Cette élection va se dérouler dans un contexte marqué par une République abimée, une démocratie saccagée, des libertés bafouées, des services publics abandonnés, des pans entiers de l'économie chahutés, sans compter les inégalités croissantes et les fractures ouvertes qui menacent les équilibres fragiles de notre jeune Nation.

Cette élection présidentielle est un point de bascule car, comme chacun le sait, ces désordres ont pu conduire au fatalisme ou au chaos ailleurs. Mais ici au Sénégal, terre de paix et de démocratie, notre peuple, qui a toujours su se hisser à la hauteur de ses responsabilités, ne cédera ni à la résignation ni à l'aventure.

J'ai décidé de me présenter à l'élection présidentielle du 25 février prochain. Je mesure, avec responsabilité et humilité, les enjeux et surtout les défis à relever. C'est pourquoi, j'entends prendre une direction politique claire pour engager notre pays dans la voie de la transformation. Mon programme, inspiré par les conclusions des Assises nationales et axé autour du tryptique « l'humain, l'eau, la terre », s'articule autour de cinq orientations stratégiques :

- Renforcer notre vivre ensemble en s'appuyant sur le génie propre de notre peuple et sur notre devise républicaine : un peuple, un but, une foi. Ma référence au génie de notre peuple n'est pas anodine. La famille, l'école, la culture et nos valeurs seront les leviers sur lesquels, et je m'y engage, je m'appuierai pour préserver notre tradition de Nation unie, riche de sa diversité et ouverte à toutes les fraternités.

- Refonder la gouvernance autour d'un pacte républicain parce que, et c'est ma conviction intime, il nous faut adosser notre commun vouloir de vie commune à un modèle de gouvernance qui en garantit la cohésion et la permanence. A cet effet, je m'engage à réaliser les réformes nécessaires pour une République garante de l'Etat de droit, de l'effectivité de la séparation des pouvoirs et du libre exercice des droits humains. D'autres réformes seront menées pour approfondir la démocratie, pour renforcer la décentralisation, pour ancrer la bonne gouvernance et pour bâtir une administration normée et performante.

- Remettre l'humain au cœur des politiques publiques parce que j'entends renouer avec la finalité de l'Etat. Une attention soutenue sera portée à l'éducation et à la formation érigées en priorités de mon mandat. L'emploi sera la cause nationale pour valoriser et libérer les compétences, l'énergie et la créativité de notre jeunesse. Je soutiendrai les combats des femmes mais aussi leur esprit d'entreprise et leur inclusion dans le tissu économique de notre pays. Des politiques appropriées seront réalisées pour porter la reconnaissance de la Nation et le soutien de l'Etat aux personnes âgées. Des solidarités actives seront déployées pour protéger et appuyer les groupes vulnérables.

Je m'engage également à rétablir des services publics de qualité et à garantir à tous, dans le cadre d'une politique d'aménagement durable du territoire, un accès à la santé, à la sécurité, à la terre, au logement, à l'eau, à l'électricité, à des modes de transport diversifiés, aux équipements sociaux et aux infrastructures de base dans les centres urbains comme en milieu rural.

- Redresser notre économie : la mondialisation et ses effets néfastes nous imposent de changer de paradigme et de construire de nouvelles efficacités économiques pour le présent et pour le futur. Je m'appuierai en priorité sur l'agriculture, l'élevage et la pêche qui bénéficieront des investissements de l'État avec l'objectif d'améliorer leur productivité et d'assurer la souveraineté alimentaire. Je lancerai un plan national d'industrialisation en établissant une articulation fonctionnelle entre l'industrie et le secteur primaire afin de favoriser la transformation des productions agricoles, pastorales, halieutiques, avicoles et forestières et en adossant l'industrie sur l'artisanat et la petite manufacture. Je prendrai des mesures de baisse des coûts de production et d'allègement de charges pour soutenir la compétitivité de nos entreprises, PME et PMI. Cette nouvelle orientation permettra à notre pays de bâtir une économie dynamique, diversifiée, portée par le secteur productif national et capable de produire une croissance partagée et de créer des emplois.

- Restaurer le leadership diplomatique de notre pays : dans un contexte international marqué par des bouleversements et des crises qui menacent les équilibres mondiaux, la voix de notre pays sera plus audible pour contribuer à rétablir la paix et la sécurité collectives. Je m'engage à déployer une diplomatie dynamique au service des intérêts de notre pays, y compris les intérêts de nos compatriotes de la Diaspora. Mais parce que nous vivons le temps d'un monde ouvert, notre diplomatie sera axée sur l'élargissement et la diversification de la coopération politique, économique et commerciale pour parvenir à des partenariats bénéfiques pour notre pays.

Mes chers compatriotes,

Peu de personnes connaissent le peuple sénégalais mieux que moi, pour l'avoir tant de fois servi et pour avoir été à ses côtés dans les moments les plus difficiles. De par mon expérience d'homme d'État et de plus vingt ans passés dans l'opposition, mes convictions se sont plus affirmées. Avec moi, il n'y aura ni fausses promesses ni reniement. Je serai le Président de la République qui respectera chacun de ses engagements.

Je vous propose de rassembler et de mobiliser toutes les forces vives de la Nation dans un élan collectif inédit qui conduira notre pays, dans la confiance retrouvée et dans une espérance partagée, vers un avenir de paix, de liberté, de sécurité, de prospérité et de solidarité. J'entends dès mon investiture, et j'en fais le serment, engager le Sénégal dans cette voie avec chacune et chacun d'entre vous.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 : MIEUX VIVRE ENSEMBLE DANS UNE COMMUNAUTÉ DE VALEURS ET DE DESTINS.

KHALIFA
PRÉSIDENT

PROJET DE SOCIÉTÉ



ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 :

MIEUX VIVRE ENSEMBLE DANS UNE COMMUNAUTÉ DE VALEURS ET DE DESTINS.

DIAGNOSTIC

- Fractures dans le tissu social.
- Montée du repli identitaire caractérisée par un discours ethnocentrique.
- Perte des valeurs traditionnelles.
- Disparition des fonctions et valeurs primordiales de la famille telles que le respect des aînés, la solidarité intergénérationnelle et la transmission des savoirs.
- Accroissement des pressions socio-économiques qui contribuent à une perte des valeurs traditionnelles au sein de la famille.
- Manque d'opportunités économiques entraînant des sentiments de frustration et d'impuissance.
- Déresponsabilisation de la famille en tant qu'agent éducatif principal.
- Avènement des nouvelles technologies qui influent négativement sur l'éducation.
- Omniprésence des écrans et des médias sociaux avec un impact négatif sur la communication intrafamiliale et la transmission des valeurs.
- Désacralisation des institutions scolaires, sociales et républicaines.
-

OBJECTIF

Restaurer le rôle central de la famille, de l'école et de la société afin de consolider les fondements de notre vie commune.

PROPOSITIONS

- Valoriser notre modèle social et religieux ancré sur la diversité, l'ouverture et la tolérance afin de renforcer notre résilience et de faire face aux menaces extrémistes et identitaires.
- Concilier travail-famille en encourageant des politiques qui favorisent l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale, permettant aux parents de consacrer plus de temps à l'éducation de leurs enfants.
- Soutenir les initiatives locales en accompagnant la création de programmes axés sur l'éducation familiale et la préservation des valeurs, impliquant les aînés et les leaders communautaires.
- Introduire des programmes d'éveil et d'éducation dans les grilles des radios et télévisions.
- Créer des espaces de dialogue intergénérationnel qui favorisent des rencontres régulières entre différentes générations au sein de la communauté pour promouvoir le partage d'expériences et la transmission des valeurs culturelles et républicaines.
- Renforcer les programmes d'éducation aux valeurs morales, civiques et culturelles dans le curriculum scolaire afin d'établir la complémentarité entre l'éducation formelle et l'éducation familiale.
- Lancer des programmes de mentorat qui favorisent le dialogue entre les générations et renforcent les liens familiaux, contribuant ainsi à la construction d'un capital humain intergénérationnel équilibré.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- La famille
- L'école
- La culture
- Les médias
- Les réformes de société.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 :

REFONDER LA GOUVERNANCE AUTOUR DE PRINCIPES PARTAGÉS ET ACCEPTÉS POUR GARANTIR LA COHÉSION ET LA PERMANENCE DE NOTRE VIVRE-ENSEMBLE

KHALIFA
PRÉSIDENT

PROJET DE SOCIÉTÉ



OBJECTIF GÉNÉRAL

Refonder le pacte républicain autour d'institutions indépendantes, des droits et libertés, d'un État démocratique et décentralisé et de la bonne gouvernance.

DIAGNOSTIC

- Déficit d'institutionnalisation du pouvoir et ses corolaires, personnalisation et patrimonialisation du pouvoir.
- Atteintes récurrentes à la séparation des pouvoirs à travers une pratique monocentriste du pouvoir reposant sur l'hyper-présidentialisation de notre régime politique.
- Inféodation de l'Assemblée nationale au pouvoir exécutif.
- Fragilisation du pouvoir judiciaire par les ingérences du pouvoir exécutif dans le fonctionnement de la justice.

PROPOSITIONS

- Confirmer dans une rédaction non équivoque la durée du mandat présidentiel de cinq (05) ans renouvelable une seule fois.
- Instituer une incompatibilité entre la fonction de président de la République et la fonction de chef de parti politique.
- Doter le Premier ministre de pouvoirs pléniers de Chef de Gouvernement qui dirige et coordonne l'action gouvernementale, dispose d'un pouvoir réglementaire autonome et nomme aux emplois civils non expressément réservés au président de la République.
- Conférer de nouveaux pouvoirs à l'Assemblée nationale dans la procédure législative et dans l'initiative des lois.
- Engager des réformes de structure en vue de rationaliser le fonctionnement de l'Assemblée nationale et des réformes démocratiques telles que l'attribution de certains postes du bureau à l'opposition parlementaire.
- Instituer une Cour Constitutionnelle avec un mode de saisine élargi, des pouvoirs étendus en matière de contrôle et d'interprétation de constitutionnalité et une composition plus ouverte qui garantit l'indépendance de ses membres.
- Assurer l'effectivité de l'indépendance organique du pouvoir judiciaire par la redéfinition des rapports entre l'exécutif et le parquet et la réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature présidé par le premier Président de la Cour Suprême, composé paritairement par les Présidents et chefs de parquet des Hautes Juridictions et d'un nombre égal de membres élus parmi les magistrats.
- Garantir l'indépendance fonctionnelle des magistrats en renforçant et en clarifiant le principe d'inamovibilité et en révisant leur statut afin de définir des règles relatives au recrutement, à la nomination, aux carrières, à l'âge de la retraite et au régime disciplinaire.
- Renforcer les pouvoirs et les capacités techniques de la Cour des Comptes en la dotant de pouvoir d'initiation de poursuites judiciaires et la décentraliser avec la création de Chambres régionales des Comptes.
- Rationaliser le Conseil économique, social et environnemental dans son organisation, dans sa composition et dans son fonctionnement pour le recentrer dans sa mission d'organe consultatif.
- Consacrer la limitation du nombre de mandats successifs à trois pour les élus autres que le Président de la République.
- Instituer une interdiction du cumul de mandats et de fonctions.

OBJECTIF

Engager une réforme constitutionnelle qui consacre l'effectivité de la séparation des pouvoirs et garantit aux institutions de la République l'exercice plénier de leurs missions.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Constitution
- Conventions internationales
- Lois et Règlements
- Cour Constitutionnelle
- Pouvoir judiciaire
- Code pénal
- Code de Procédure pénale
- Organisations de défense des droits humains.

DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS PUBLIQUES

DIAGNOSTIC

- Reconnaissance formelle par notre pays des droits humains à travers la Constitution et l'adhésion aux conventions internationales relatives aux droits humains.
- Violations récurrentes des droits humains et négation des libertés publiques par le pouvoir exécutif.
- Impunité systématique accordée aux auteurs de ces violations.
- Impuissance du pouvoir judiciaire à garantir le libre exercice des droits humains.

PROPOSITIONS

- Mettre à jour le Code pénal et le Code de Procédure pénale en l'harmonisant avec les conventions internationales en matière de droits humains à l'exclusion des droits incompatibles avec nos valeurs morales, sociétales et culturelles.
- Lancer un programme de recrutement de magistrats et de greffiers pour doter la justice de ressources humaines suffisantes.
- Réformer le fonctionnement du Comité Sénégalais des Droits de l'Homme pour le rendre plus démocratique et plus indépendant.
- Conférer aux associations de défense des droits de l'homme le droit d'engager des actions judiciaires dans le cas d'atteinte aux droits humains.
- Consacrer la requête à bref délai contre les décisions administratives attentatoires aux libertés publiques.
- Créer une chambre administrative dans les tribunaux de grande instance et dans les cours d'appel en leur conférant des compétences en matière de contentieux de légalité en première instance et en appel.
- Instituer une chambre collégiale d'instruction composée de trois juges dans les tribunaux de grande instance.
- Abolir les dispositions attentatoires aux libertés, en particulier toutes celles qui rendent la détention obligatoire sur simple réquisition du procureur.
- Renforcer les règles d'autonomie au Ministère public, notamment l'intervention réglementée du Ministre de la Justice dans les affaires pénales et l'exercice en toute indépendance du pouvoir d'appréciation de l'opportunité des poursuites par le parquet.
- Instituer au sein des tribunaux de grande instance une chambre collégiale des libertés et de la détention dotée d'un pouvoir exclusif en matière de détention provisoire.
- Limiter les pouvoirs du parquet afin de garantir le caractère équitable du procès pénal, notamment en supprimant le caractère suspensif des recours du parquet contre les décisions rendues en matière de liberté.
- Lutter contre les longues détentions provisoires par l'encadrement de la durée des procédures d'instruction notamment en matière criminelle.
- Renforcer la lutte contre les effets désocialisants de la prison et transformer les lieux de détention en espaces de vie et d'acquisition de savoir et de savoir-faire.
- Améliorer les conditions de détention et le traitement des détenus à travers le recrutement d'un personnel suffisant, le renouvellement et la modernisation du patrimoine immobilier.

OBJECTIF

Garantir l'exercice effectif des droits humains et des libertés publiques.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Constitution
- Conventions internationales
- Lois et Règlements
- Cour Constitutionnelle
- Pouvoir judiciaire
- Code pénal
- Code de Procédure pénale
- Organisations de défense des droits humains.

DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ

DIAGNOSTIC

- Contradiction entre les effets d'affichage de conquêtes démocratiques et la pratique autoritaire du pouvoir.
- Remise en cause des acquis démocratiques par les tripatouillages du processus électoral.
- Entraves à la liberté de la presse.
- Interdiction systématique des manifestations publiques.
- Usage disproportionné de la force publique contre les citoyens.

OBJECTIF

Conquérir des avancées démocratiques au moyen de nouvelles dynamiques inclusives et en s'appuyant sur les acquis historiques.

PROPOSITIONS

- Instituer le référendum d'initiative citoyenne suivant des modalités et sur des domaines à définir.
- Instaurer des mécanismes citoyens d'évaluation des politiques publiques.
- Institutionnaliser des séances périodiques de redevabilité entre les députés et les populations pour rendre obligatoire le compte rendu de mandat et pour favoriser la coproduction de la loi.
- Adopter des mécanismes de saisine de l'Assemblée nationale par les citoyens pour l'ouverture de commissions d'enquête parlementaire.
- Créer une Haute Autorité de la Démocratie en lieu et place de la CENA.
- Adopter, après de larges concertations, une loi sur la rationalisation du système politique et sur la moralisation de la vie publique.
- Engager des concertations nationales pour réformer la loi électorale en vue de garantir un processus électoral inclusif, consensuel, crédible et fiable.
- Instituer le financement public des partis politiques et des centrales syndicales sur des critères objectifs tenant au respect des règles d'une bonne gouvernance associative, à la représentativité et à l'exercice d'activités statutaires régulières.
- Renforcer les attributions de l'ARCOM en lui conférant le pouvoir d'émettre un avis sur la nomination des dirigeants des médias du service public.
- Promouvoir le pluralisme médiatique par la création d'une fiscalité pour les entreprises de presse et par le financement public de la presse privée confié à un organisme paritaire indépendant sur la base de critères objectifs et de procédures transparentes.
- Créer une chaîne parlementaire exclusivement dédiée aux activités de l'Assemblée nationale.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Constitution
- Lois et Règlements
- Code général des Impôts
- Code de la Presse
- Cour Constitutionnelle
- Pouvoir judiciaire
- ARCOM - Partis politiques
- Société civile
- Organisations de défense des droits humains.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

DIAGNOSTIC

- Hausse de la criminalité, recrudescence de la délinquance et banalisation de la violence.
- Montée du sentiment général d'insécurité chez les populations.
- Mauvaise approche dans la politique de sécurité publique.
- Perception erronée des évolutions sociétales.
- Absence d'une véritable politique de protection civile.
- Insuffisance du personnel des forces de sécurité et de la protection civile.
- Mauvaise répartition des moyens matériels et logistiques.

PROPOSITIONS

- Adopter une loi d'orientation sécuritaire portant sur les missions et les moyens des forces de sécurité et leurs relations avec les citoyens.
- Assurer le maillage complet du territoire national par la création de postes de sécurité de proximité et des équipes mobiles.
- Réaliser un programme quinquennal de recrutement de policiers, de gendarmes et de sapeurs-pompiers pour renforcer et renouveler les effectifs.
- Mettre en œuvre un programme de formation permanente et continue en matière de maintien de l'ordre pour le rendre compatible avec le respect des droits humains.
- Réformer les textes sur la police municipale pour permettre aux collectivités territoriales d'avoir à leur disposition des policiers recentrés sur des missions de sécurité de proximité.
- Renforcer la police financière et la police scientifique en les dotant de moyens d'investigation moderne et opérationnelle.
- Éradiquer la prolifération des milices et réguler les agences de sécurité privée.
- Réformer et moderniser le service du casier judiciaire en vue de faciliter la réinsertion.
- Adopter une loi d'orientation sur la protection civile pour définir un nouveau cadre organisationnel et opérationnel de prévention et la lutte contre les risques.
- Valoriser le statut des agents de la protection civile.
- Lancer un programme national d'équipement en paratonnerres et d'installation de bouches d'incendie.

OBJECTIF

Garantir la sécurité et la prévention des risques par des personnels de sécurité publique et de protection civile attachés à leur mission et respectueux des droits des citoyens.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Lois d'orientation sécuritaire
- Lois et règlements
- Budget national
- Pouvoir judiciaire
- Collectivités territoriales
- Société civile
- Formation
- Éducation et sensibilisation sur les libertés et les droits humains
- Populations
- Délégués de quartier
- Chefs de village.

DIAGNOSTIC

- Absence de sincérité dans la détermination du cadrage macro-économique et du cadrage macro-budgétaire avec des conséquences sur l'exécution du budget.
- Documents budgétaires non exhaustifs du fait d'un nombre important d'opérations d'entités publiques non rapportées au Gouvernement.
- Données budgétaires du secteur public non consolidées.
- Recours abusif aux offres spontanées pour échapper aux règles de passation des marchés.
- Absence de visibilité des ministères sectoriels sur leurs allocations budgétaires en vue d'une meilleure planification de leurs dépenses.
- Maintien de la pratique des budgets de moyens malgré l'entrée en vigueur des budgets programmes.
- Maintien du pouvoir d'ordonnancement des services du Ministère chargé des Finances et du Budget en violation des dispositions communautaires qui donnent le pouvoir d'ordonnancement à chaque ministre sectoriel.
- Centralisation de la gestion et de l'exécution du budget d'investissement au niveau du pouvoir central toujours en vigueur dans des secteurs où une gestion par les collectivités territoriales serait plus pertinente et plus efficace.
- Recours fréquent aux décrets d'avance qui nuit à la crédibilité du document budgétaire initial.
- Distorsions introduites dans les mécanismes de conclusion des prêts et d'octroi des garanties avec le phénomène des lettres de confort qui font peser des risques sur la soutenabilité des finances publiques.
- Recours à des financements non concessionnels par des entités publiques dont les charges budgétaires pèsent lourdement sur les finances publiques.
- Manque de transparence dans la gestion de la dette publique avec un refus des services du Ministère chargé des Finances et du Budget de rendre accessibles toutes les informations sur la dette publique.

OBJECTIF

Optimiser la gestion des finances publiques selon les principes de transparence et d'efficacité pour en faire un véritable instrument au service de l'économie sénégalaise.

PROPOSITIONS

- Mettre en place un processus transparent et inclusif de préparation et d'exécution du budget à travers la mise en œuvre intégrale des réformes introduites par les nouvelles directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA.
- Définir un nouveau format de présentation des lois de finances qui permet au Parlement de disposer de toutes les informations financières sur la gestion des entités publiques (État central, organismes publics).
- Transférer certaines ressources logées à la présidence de la République ou à la Primature vers des ministères sectoriels plus à même de gérer les missions pour lesquelles elles sont programmées.
- Renforcer le dispositif de suivi et de contrôle budgétaire exercé par l'Assemblée nationale, la Cour des Comptes, l'organe de vérification générale et les corps de contrôle internes de l'État.
- Organiser juridiquement la cotraitance entre les multinationales, les grandes entreprises et les PME.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Plan stratégique de réforme des finances publiques
- Lois de finance
- Lois et règlements
- Code général des impôts
- Code des investissements
- UEMOA
- Partenaires techniques et financiers.

PROPOSITIONS (SUITE)

- Restaurer la concurrence dans les commandes de fournitures, de travaux publics et de services à l'État, avec une mise à contribution organisée de la sous-traitance en faveur des PME et PMI agricoles, industrielles et artisanales en l'étendant aux services publics concédés.
- Fixer des minima incompressibles dans la répartition des ressources publiques et la programmation des infrastructures entre les régions afin de favoriser l'accès des populations aux services sociaux de base dans le cadre d'un programme pluriannuel.
- Fixer des parts minimales pour les dépenses d'éducation, de santé, de l'agriculture selon les standards internationaux de mesure des institutions.
- Adopter une nouvelle réglementation (montant, gestion et contrôle) des Fonds spéciaux conforme à la bonne gouvernance et aux meilleurs standards en vigueur.
- Déconcentrer la Direction Centrale des Marchés Publics en créant une direction dans chaque région.
- Systématiser des analyses basées sur des critères standards avant l'inscription d'un projet dans le budget de l'État.
- Mettre en place une base de données sur les participations de l'État dans toutes les catégories d'actifs financiers et les immobilisations et publier, chaque année, les informations sur la performance du portefeuille d'actifs financiers.
- Définir des règles et procédures transparentes pour le transfert ou la cession d'actifs financiers et non financiers de l'État.
- Bloquer la pression fiscale à moins de 20% du PIB.
- Renforcer le pouvoir budgétaire de l'Assemblée nationale pour lui attribuer la compétence de ratifier les conventions de prêts et dons conclus par l'État, y compris ceux portant sur des réaménagements de dette.
- Poursuivre la réflexion avec les autres pays membres de la sous-région pour s'inscrire dans la dynamique de la création de la monnaie unique de la CEDEAO.



*Revenir à l'orthodoxie, préserver l'État et sa
neutralité.*

DIAGNOSTIC

- Incohérence dans les critères d'éligibilité au statut de commune.
- Absence totale de traitement de la question du financement des collectivités territoriales.
- Hausse considérable des charges de fonctionnement des collectivités territoriales non compensée par de nouvelles recettes.
- Difficultés dans la mobilisation des recettes fiscales en raison soit de l'indisponibilité des rôles d'impôts soit du retard dans leur parution.
- Insuffisance des ressources propres et faiblesse de la dotation de l'État.
- Absence de solutions sur les questions relatives au foncier et à l'aménagement du territoire.

PROPOSITIONS

- Renforcer la décentralisation de l'exécution du budget consolidé d'investissement de l'État en allouant chaque année 1 Milliard de francs CFA à chaque collectivité territoriale.
- Instaurer un partenariat entre l'État et les collectivités territoriales afin d'impliquer les entreprises locales et les populations à l'exécution des programmes d'investissement public.
- Consacrer l'obligation pour l'État de transférer aux collectivités territoriales les ressources financières équivalentes aux compétences transférées.
- Réformer la fiscalité locale pour procéder à une nouvelle répartition des ressources nationales entre l'État et les collectivités territoriales, notamment par l'augmentation progressive de la quote-part de la TVA à 10%, le transfert de ressources fiscales aux collectivités territoriales et la création d'un fonds de péréquation visant à favoriser la solidarité entre les collectivités territoriales.
- Réformer le cadre juridique régissant l'accès des collectivités territoriales aux financements bancaires et aux partenariats avec le secteur privé.
- Accélérer et finaliser la mise en application des dispositions régissant la fonction publique territoriale.
- Mettre en place un régime juridique relatif au statut des élus territoriaux.
- Encadrer l'obligation de dépôt des fonds des collectivités territoriales dans le compte unique du Trésor afin d'éviter que celles-ci ne soient dépendantes de la volonté de l'État.
- Instituer un processus participatif de budgétisation pour identifier et définir les priorités locales et la répartition des ressources en présence de l'exécutif local et des représentants d'un comité local de concertation dans lequel siègent les différents acteurs locaux.
- Mettre en place des conseils de quartier disposant de compétences plus étendues.

OBJECTIF

Valoriser les collectivités territoriales pour en faire les leviers d'un développement équilibré de l'ensemble du territoire en responsabilisant les citoyens et en allouant des ressources financières durables.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Constitution
- Code général des Collectivités territoriales
- Lois et règlements relatifs aux collectivités locales
- Cour Constitutionnelle
- Pouvoir judiciaire
- Collectivités territoriales
- Syndicats des travailleurs des Collectivités territoriales
- Partis politiques
- Société civile
- Mouvement associatif
- Citoyens

DIAGNOSTIC

- Gouvernance dévaluée sans processus de décision transparent.
- Politisation outrancière de l'administration ayant entraîné le découragement des agents publics et enlevant tout sens aux notions de service public et d'intérêt général.
- Opacité des modes de recrutement, d'accès et d'évolution au sein de la fonction publique et de nomination aux emplois de la haute fonction publique et du secteur parapublic.
- Dégradation de l'offre de service public.
- Déséquilibre dans le traitement des salaires, indemnités et primes.
- Abus dans l'usage des contrats spéciaux.
- Prolifération des agences en dehors de toute légalité.
- Coût exorbitant des charges de fonctionnement.
- Recours abusif aux bâtiments conventionnés abritant près de 70% des services administratifs.

PROPOSITIONS

- Engager l'administration dans une gestion axée sur les résultats en réformant ses structures et ses procédures.
- Mettre en œuvre un programme de digitalisation des services de l'administration.
- Mettre en place un cadre permanent de coordination des services de l'État à l'échelle régionale et départementale par le chef de l'exécutif local pour améliorer le processus de prise de décision et de suivi des politiques publiques.
- Créer un cadre institutionnel approprié pour la rationalisation des agences.
- Mettre en place un système de compétition transparente pour l'accès aux emplois de l'État, des Collectivités territoriales et des entreprises publiques avec un mode de rémunération plus transparent.
- Rationaliser le recours aux contrats spéciaux.
- Rétablir l'équilibre entre les salaires dans la fonction publique et harmoniser le niveau des indemnités spécifiques de corps.
- Instaurer une coopération organique entre l'administration centrale et l'administration locale à travers des conventions et contrats-plans.
- Systématiser l'obligation pour tout gestionnaire de deniers publics d'un montant égal ou supérieur à 500 Millions de francs CFA de faire une déclaration écrite de patrimoine et une déclaration d'intérêt en début et fin de mandat.
- Réformer l'OFNAC dans ses prérogatives, notamment en lui donnant un pouvoir de saisine directe du parquet.
- Encadrer rigoureusement les délais de transmission des rapports de l'Inspection Générale d'État et de la Cour des Comptes au Président de la République et, le cas échéant, à la justice.
- Renforcer les corps de contrôle internes des ministères et instituer l'obligation de communiquer leurs rapports définitifs au corps de contrôle du Ministère chargé des Finances et à l'organe de vérification générale de l'État, pour une bonne coordination des missions de contrôle.
- Renforcer le régime des incompatibilités pour les hauts fonctionnaires.

OBJECTIF

Bâtir une administration républicaine avec l'objectif de rendre un service public performant.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Constitution
- Lois et Règlements
- Institutions
- Corps de contrôle
- Administration
- Société Civile.



WWW.KHALIFA2024.ORG

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 :

INVERSER LES TENDANCES ACTUELLES DE NOTRE ÉCONOMIE POUR BÂTIR UN REDRESSEMENT PRODUCTIF.

KHALIFA
PRÉSIDENT

PROJET DE SOCIÉTÉ



OBJECTIF GÉNÉRAL

Bâtir une économie conforme à notre option de développement et capable de générer des richesses durables, de créer un volume important d'emplois et de lutter contre les vulnérabilités.

AXE I: MACROÉCONOMIE

DIAGNOSTIC

- Économie fortement dépendante de l'extérieur et caractérisée par une désarticulation entre l'exportation de produits primaires non ou très peu transformés et l'importation d'un volume toujours croissant de produits manufacturés.
- Taux de pauvreté de 37% malgré l'augmentation du taux de croissance.
- Taux élevé du chômage des jeunes et des femmes avec comme conséquences l'insécurité et l'immigration.
- Investissements directs étrangers (IDE) relativement modestes à cause principalement de l'absence de matières premières immédiatement exploitables.
- Faiblesse des échanges commerciaux au niveau de la zone UEMOA avec des flux d'échanges essentiellement en réexportation surtout vers le Mali, pays enclavé.
- Déficit structurel de la balance commerciale avec des exportations composées souvent de produits non transformés ou très peu transformés qui ne compensent pas les importations portant essentiellement sur des produits transformés.
- Creusement de la balance des revenus en raison essentiellement du rapatriement des revenus des investissements.
- Explosion de la dette publique avec un recours systématique aux emprunts pour financer les grands projets et payer le service de la dette exposé au risque de change.

PROPOSITIONS

- Définir et mettre en place une politique dans le domaine énergétique pour que les ressources générées par le pétrole et le gaz puissent assurer l'avenir grâce à des investissements dans les énergies renouvelables.
- Mécaniser le secteur agricole et le rendre moins dépendant de la pluviométrie.
- Réactiver le programme des vallées fossiles et construire de petits barrages hydro agricoles.
- Adapter la politique foncière aux besoins de l'économie avec notamment la titrisation et la valorisation du patrimoine foncier pour servir de participation au niveau des entreprises ou des sociétés.
- Bâtir une industrie de transformation des productions nationales, qu'elles soient agricoles, pastorales, halieutiques, forestières ou minières et tournées en priorité vers la satisfaction des demandes intérieures et sous régionales.
- Réhabiliter le réseau des chemins de fer et construire des voies de désenclavement.
- Promouvoir un artisanat de soutien à l'agriculture et à l'industrie et valoriser nos ressources et notre patrimoine artistique.
- Renforcer les capacités du secteur privé national notamment les PME/PMI, l'artisanat et le secteur informel à travers une entité unique regroupant tous les organes, agences et fonds intervenant dans ce domaine.
- Mettre en place des mécanismes novateurs favorisant un dialogue public-privé inclusif au service de la compétitivité et d'un climat des affaires favorable à l'investissement.

OBJECTIF

Bâtir une économie inclusive portée par un secteur productif national avec un triple objectif de produire des richesses durables, de créer un volume important d'emplois et de lutter contre la pauvreté.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Constitution
- Lois et Règlements
- Institutions
- Corps de contrôle
- Administration
- Société Civile.

AXE I: MACROÉCONOMIE

PROPOSITIONS (SUITE)

- Mettre en place une nouvelle politique fiscale à travers un système d'exonération de certains impôts et taxes au cours des cinq premières années d'exercice et de diminution de charges pour les PME et PMI orientées vers la transformation de la production nationale.
- Prendre les dispositions appropriées portant obligation de transfert de technologie et de compétences par les IDE dans le cadre de partenariats avec les entreprises nationales.
- Doter l'Association Sénégalaise de Normalisation (ASN) de ressources suffisantes pour la conduite de sa mission d'appui-conseil pour la sensibilisation et la promotion du « consommer local », l'amélioration de la qualité des productions locales, ainsi que l'extension de ses prérogatives pour assurer le contrôle de la qualité des produits d'importation.
- Sur le déficit de la balance commerciale déficitaire, prévoir de donner plus de moyens et de demander plus de résultats probant



*Bâtir une économie inclusive portée par un
secteur productif national.*

L'humain
L'eau
La terre



WWW.KHALIFA2024.ORG

DIAGNOSTIC

- Consacrer chaque année au moins 1.000 Milliards de francs CFA du budget national au secteur primaire pour la mise en œuvre des politiques d'accès aux ressources (eau, terre, matériels, semences, intrants, crédits).
- Formaliser et organiser la profession d'agriculteur, d'éleveur et de pêcheur en les dotant d'un statut et d'un système de protection sociale.
- Engager une réforme consensuelle de la loi sur le domaine national, pour redéfinir les conditions d'accès et de jouissance des terres, la protection des droits d'exploitation des acteurs ruraux y compris les femmes et les jeunes, et les mesures d'accompagnement.
- Lancer un programme national de maîtrise de l'eau notamment par la revitalisation des vallées fossiles, la récupération des eaux pluviales et le traitement des eaux usées.
- Lancer un programme national de fertilisation des sols et d'aménagement des terres de la vallée du Fleuve du Sénégal à travers un plan pluriannuel financé par les ressources tirées de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières.
- Évaluer, réactualiser et appliquer la LOASP (Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale), après une large concertation avec l'ensemble des organisations paysannes.
- Formaliser et organiser la profession d'agriculteur, d'éleveur et de pêcheur en les dotant d'un statut et d'un système de protection sociale.
- Fusionner tous les fonds (FNDASP, FADR, FNRAA) en un Fonds national de Développement Agro-sylvo-pastoral et halieutique qui jouera un rôle d'intermédiation financière, de garantie, de bonification du taux d'intérêt et de calamité, relayée par un système de financement décentralisé et de proximité.
- Professionnaliser en vue de les appuyer toutes les principales chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques, en les dotant d'organisation interprofessionnelle dont les relations de travail sont basées sur la contractualisation entre acteurs principaux de la filière.
- Promouvoir et appuyer la mise en place d'unités industrielles de transformation des produits agricoles, pastorales, halieutiques et forestières afin de développer des industries locales qui contribueront à déconcentrer le système productif, les infrastructures et les emplois.
- Mettre en place dans le cadre de partenariats public-privé des filières de conservation, de distribution et de commercialisation des produits agricoles.
- Renforcer les capacités des organisations de producteurs et des coopératives rurales.
- Développer la formation professionnelle au profit des métiers de l'agriculture, au sens large et créer un lycée technique agro-sylvo-pastoral et halieutique dans chaque région.
- Développer la recherche et le conseil agro-sylvo-pastoral en s'appuyant sur l'expertise de l'ISRA dotée de moyens conséquents
- Réévaluer et fusionner toutes les agences sur les domaines agricoles communautaires (ANIDA, PRODAC, etc.)
-

OBJECTIF

Améliorer durablement la productivité et la compétitivité agricole avec l'objectif de souveraineté alimentaire, de création d'emplois et d'aménagement équilibré du territoire.

PROPOSITIONS

- Définir et mettre en place une politique dans le domaine énergétique pour que les ressources générées par le pétrole et le gaz puissent assurer l'avenir grâce à des investissements dans les énergies renouvelables.
- Mécaniser le secteur agricole et le rendre moins dépendant de la pluviométrie.
- Réactiver le programme des vallées fossiles et construire de petits barrages hydro agricoles.
- Adapter la politique foncière aux besoins de l'économie avec notamment la titrisation et la valorisation du patrimoine foncier pour servir de participation au niveau des entreprises ou des sociétés.
- Bâtir une industrie de transformation des productions nationales, qu'elles soient agricoles, pastorales, halieutiques, forestières ou minières et tournées en priorité vers la satisfaction des demandes intérieures et sous régionales.
- Réhabiliter le réseau des chemins de fer et construire des voies de désenclavement.
- Promouvoir un artisanat de soutien à l'agriculture et à l'industrie et valoriser nos ressources et notre patrimoine artistique.
- Renforcer les capacités du secteur privé national notamment les PME/PMI, l'artisanat et le secteur informel à travers une entité unique regroupant tous les organes, agences et fonds intervenant dans ce domaine.
- Mettre en place des mécanismes novateurs favorisant un dialogue public-privé inclusif au service de la compétitivité et d'un climat des affaires favorable à l'investissement.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- LOASP
- PNIASAN
- FNDR
- FNRAA
- ANCAR
- SAED
- ANID
- PRODAC
- ISRA
- PAFA
- PADAER
- SODAGRI
- Nouveaux programmes à identifier



*Cultiver notre Avenir,
...Nourrir notre Nation*

DIAGNOSTIC

- Bilan alimentaire déficitaire caractérisé par un volume important des importations en produits carnés et laitiers.
- Transhumance du bétail avec des problèmes récurrents liés à l'insuffisance et l'instabilité de la pluviométrie qui rendent difficiles le renouvellement des pâturages.
- Insuffisance et mauvaise répartition des infrastructures hydrauliques et des forages pastoraux.
- Régime foncier inadapté aux systèmes existants.
- Persistance des conflits entre éleveurs et agriculteurs.
- Récurrence du vol de bétail.
- Insuffisance et vétusté des parcs de vaccination, des abattoirs, des infrastructures de transport et de réfrigération de la viande et du lait.

OBJECTIF

Moderniser l'élevage pour en faire un levier de transformation de l'économie avec l'objectif de souveraineté alimentaire, de création d'emplois et d'aménagement équilibré du territoire.

PROPOSITIONS

- Instituer une carte d'identité numérique pour le bétail dans sa diversité avec l'objectif de créer une base de données nationale du cheptel et des propriétaires des animaux.
- Aménager des espaces dédiés à l'élevage pastoral autour d'un dispositif intégré et doté de parcs de vaccination, d'infrastructures hydrauliques, de forages pastoraux et de zones de cultures fourragères.
- Multiplier les points d'eau pour le bétail en transhumance et améliorer les infrastructures de protection des pâturages et de mobilité.
- Développer des exploitations mixtes semi-intensives à côté des exploitations traditionnelles de mode extensif et des unités modernes de mode intensif.
- Lancer un nouveau programme d'insémination artificielle du cheptel pour des objectifs d'autosuffisance en produits carnés et laitiers.
- Réorganiser les circuits de distribution et de commercialisation de la viande, du lait et des peaux, basés sur la contractualisation entre acteurs, en mettant en place des infrastructures de transport, de réfrigération et de conservation.
- Développer la transformation des produits de l'élevage à proximité des exploitations en créant un tissu industriel structuré en amont pour la production des aliments de bétail et en aval pour la transformation de la viande, du lait et des peaux.
- Mettre en œuvre un programme national de prévention et de lutte contre les maladies du bétail.
- Lancer un plan national de sécurité du bétail confié à des unités spéciales de la gendarmerie.
- Promouvoir et sécuriser l'aviculture en termes d'aménagement d'espaces de production et de protection contre l'importation déloyale de volaille.
- Mettre en place un fonds pour faciliter l'accès aux équipements modernes afin d'améliorer la production avicole.
- Lancer un programme d'infrastructures de stockage et de transport des produits avicoles.
- Mettre en œuvre un programme de prévention et de lutte contre les maladies aviaires.
- Investir dans la recherche pour améliorer les techniques d'élevage et de développement des races avec l'objectif de labelliser les produits avicoles.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- LOASP
- PAPEL
- Programme d'Amélioration Génétique
- Plan de sécurité du bétail
- Code pénal
- code de procédures pénales
- Volets Scolarisation et Santé des éleveurs du PDEF et du PDIS
- Unités Vétérinaires privées essaimées sur le territoire
- Nouveaux programmes à identifier.

DIAGNOSTIC

- Surexploitation des ressources halieutiques.
- Recours à des pratiques hors normes (maillage à faible taille et pêche à l'explosif).
- Raréfaction des ressources halieutiques, particulièrement de certaines espèces.
- Vétusté des embarcations de la pêche artisanale.
- Déficit et vétusté des infrastructures de conservation, de stockage et de transport des produits de la mer.
- Opacité dans l'octroi des licences de pêche.
- Faiblesse de la transformation des produits de la mer.

PROPOSITIONS

- Lancer, en concertation avec les acteurs, un programme de réhabilitation et de construction des quais de débarquement, des ports de pêche, des centres de mareyage et des marchés aux poissons.
- Élaborer et mettre en œuvre, en accord avec les acteurs, un programme de reconstitution des ressources halieutiques fondé sur une exploitation responsable et durable de la ressource, notamment par la rationalisation des pauses biologiques.
- Lancer un plan de restauration des habitats naturels et de repeuplement des plans d'eau stratégiques (empoisonnement des mares, frayères).
- Intégrer la pisciculture, l'aquaculture et l'ostréiculture dans les systèmes de production avec des acteurs formés et motivés.
- Appuyer l'émergence d'écloseries privées par un système de financements.
- Moderniser les moyens de production par le renouvellement et l'immatriculation du parc piroguier et des engins de pêche, par la mise à disposition d'équipements de sécurité (gilets, radio, GPS, balises etc...).
- Renforcer les patrouilles en mer pour la protection des pêcheurs.
- Réorganiser les filières de distribution et de commercialisation des produits halieutiques en renouvelant les infrastructures et équipements dédiés.
- Construire des complexes frigorifiques pour la conservation des produits halieutiques dans les zones éloignées.
- Mettre aux normes les sites de transformation et promouvoir des nouvelles unités de transformation des produits halieutiques.
- Organiser la mise aux normes sanitaires internationales des entreprises de pêche.
- Mettre en place un dispositif de financement des activités de la pêche artisanale autour d'un fonds de bonification et de garantie.
- Renégocier dans la transparence, en concertation avec les acteurs, les accords de pêche avec l'objectif de diminuer la pression de la pêche industrielle étrangère sur notre pêche artisanale.
- Engager des discussions avec les États voisins pour le règlement des différends dans les zones de pêche.

OBJECTIF

Relancer la pêche au moyen d'une gestion durable et diversifiée des ressources halieutiques, dans l'optique de valoriser les acteurs, d'améliorer la production et d'assurer l'autosuffisance en produits halieutiques.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

Programme de redressement, de relance et de développement durable de la pêche à réactualiser et discuter avec les acteurs du secteur et les partenaires.

DIAGNOSTIC

- Surexploitation des forêts caractérisée par des coupes frauduleuses et un poids excessif des prélèvements destinés à la satisfaction des besoins énergétiques des ménages.
- Multiplication des feux de forêts et de brousse qui gênent la régénération naturelle et des massifs.
- Réduction des espaces forestiers entraînant une disparition de certaines espèces forestières, une grande perte de biodiversité et un impact négatif sur le tourisme.
- Connaissance faible des ressources, des espèces forestières et du domaine classé nécessitant une redéfinition des limites du domaine forestier.
- Précarité foncière pour les plantations forestières privées et les transferts du domaine national aux collectivités territoriales.
- Forte dépendance vis-à-vis des partenaires extérieurs pour le financement du sous-secteur.

OBJECTIF

Rationaliser la gestion des ressources forestières dans l'optique d'un développement économique durable.

PROPOSITIONS

- Définir en rapport avec les acteurs une nouvelle politique forestière.
- Mettre en place des modèles de gestion communautaire associant la conservation, l'utilisation durable des ressources forestières et les activités économiques.
- Développer en l'encadrant l'agroforesterie pour en faire un levier économique.
- Définir et mettre en œuvre un plan d'aménagements forestiers.
- Redéfinir le domaine forestier et renforcer les programmes de protection des forêts, notamment des forêts classées.
- Renforcer les moyens humains et matériels du Service national des Eaux et Forêts.
- Définir une politique de financement adaptée des activités forestières.
- Définir un programme de périmètres de reboisement ou de restauration et de parcelles forestières en voie de la régénération naturelle, en rapport avec les acteurs.
- Développer des programmes de restauration des écosystèmes dégradés par la plantation d'arbres dans les zones impactées.
- Former des brigades de lutte contre les feux de forêt et de brousse et les doter de moyens conséquents.
- Renforcer les moyens de lutte contre les coupes frauduleuses.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Collectivités territoriales
- Code forestier
- Code de procédure pénale
- Code pénal - Justice
- Service national des Eaux et Forêts
- Sensibilisation

DIAGNOSTIC

- Contribution du secteur estimée à environ 24% du PIB avec des grandes entreprises qui contribuent pour plus de 90% de la richesse créée.
- Déséquilibre dans la répartition des entreprises industrielles qui sont principalement localisées dans les régions de Dakar avec 91%, Thiès pour 5%, Saint-Louis avec 1% et Ziguinchor pour 1%.
- Intervention limitée pour l'essentiel à la production d'engrais et d'acide phosphorique, à la transformation de l'arachide et des produits de la mer.
- Capacité faible de création d'emplois due à la faiblesse des industries de transformation.
- Présence faible des femmes dans le secteur.
- Dispersion des structures de financement.
- Difficultés d'accès aux financements et faible niveau de financement des banques.
- Faible accès à la commande publique.

OBJECTIF

Bâtir un tissu industriel en s'appuyant sur des unités de transformation de la production nationale avec l'objectif de répondre à la demande intérieure et d'en faire le principal secteur de création de richesses et d'emplois.

PROPOSITIONS

- Faire l'état des lieux en faisant ressortir les causes structurelles et conjoncturelles de la crise de l'industrie.
- Lancer un ambitieux plan d'industrialisation par la mise en place de pôles industriels régionaux d'une part en s'appuyant sur l'artisanat et la petite manufacture et d'autre part en établissant une articulation fonctionnelle entre l'industrie et le secteur primaire pour favoriser la transformation des productions agricoles, pastorales, halieutiques, avicoles et forestières et pour créer des activités productives et des emplois en zone rurale.
- Relancer les activités industrielles liées à l'agroalimentaire, au cuir et au textile et les valoriser afin de d'accroître la capacité de ces filières.
- Redéfinir la carte des zones industrielles et de la zone économique spéciale et rétablir leurs vocations initiales.
- Initier une politique incitative à l'investissement privé dans la création d'industries à haute intensité de main d'œuvre et à haute valeur ajoutée.
- Prendre des mesures d'incitation fiscale (baisse de charges, ristournes fiscales, exonération en fonction du chiffre d'affaires et de l'emplacement géographique) et des mesures d'allègement des coûts des facteurs de production (facturation dégressive ou une tranche de facturation gratuite de l'électricité).
- Mettre en place un fond de restructuration industrielle et d'amélioration de procédés et processus de production afin d'élever les taux de valeur ajoutée de certaines activités.
- Regrouper les structures de conseil et de financement dans un guichet unique.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Conseil Supérieur de l'Industrie
- Études et Audits stratégiques
- APIX
- ADEPME
- Secteur privé
- Organisations de travailleurs.



WWW.KHALIFA2024.ORG

TPE - PMI - PME

DIAGNOSTIC

- Taux de mortalité précoce des TPE - PMI - PME.
- Difficultés d'accès à la commande publique.
- Faible niveau d'encadrement par des institutions qui disposent de ressources limitées.
- Écosystème et fiscalité défavorables au développement des TPE - PMI - PME.
- Difficultés d'accès aux financements.

PROPOSITIONS

- Réformer le Code des Investissements pour mettre en place un cadre juridique et fiscal adapté pour les TPE - PMI - PME.
- Renforcer l'ADEPME, l'ASEPEX et créer des structures déconcentrées d'appui et d'encadrement des TPE - PMI - PME dotées de ressources financières conséquentes avec pour missions d'accroître la formalisation, de renforcer la compétitivité, de promouvoir la labellisation et l'exportation de leurs produits ou services.
- Mettre en place une bourse de sous-traitance au profit des PMI - PME - TPE nationales pour les marchés publics.
- Accorder une priorité aux TPE - PMI - PME pour les marchés inférieurs à un seuil à fixer et aux TPE - PMI - PME implantées dans les régions hors de Dakar pour les marchés réalisés dans le cadre de l'exécution du BCI.
- Accroître la participation du secteur privé national dans le capital social de la Banque Agricole et de la BNDE, ainsi que la facilitation du développement de la finance islamique.
- Créer un fonds de financement et de garantie dédiée aux TPE - PMI - PME.
- Renforcer les capacités de financement des mutuelles de crédit et d'épargne par la mise en place de mécanisme de refinancement, le développement de produits plus adaptés aux TPE - PMI - PME et par une meilleure coordination des sources de financement non bancaires.
- Encourager, par des mesures d'incitation fiscale, l'investissement productif, les dépôts à long terme et le transfert des fonds des émigrés pour permettre le financement des investissements.
- Développer la mise en réseau des TPE - PMI - PME et promouvoir leur fusion pour les rendre plus compétitives face à la concurrence des firmes étrangères.
-

OBJECTIF

Soutenir le développement et la compétitivité des TPE - PMI - PME par un pilotage stratégique favorisant l'augmentation des investissements privés et incluant l'amélioration de l'environnement des affaires, l'incubation, la croissance structurelle, l'accessibilité et la diversification des sources de financement.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Politique communautaire de la monnaie
- Politique nationale du crédit
- Avoirs extérieurs bruts et nets
- Code Général des Impôts
- Code des investissements
- ADEPME
- Structures d'appui et d'encadrement - Organisations du secteur privé.

DIAGNOSTIC

- Second employeur des jeunes après l'agriculture avec plus de 120 corps de métier.
- Incapacité des établissements de formation professionnelle formels à répondre à la demande de formation et à proposer une offre de formation adaptée aux besoins du marché du travail.
- Absence de main-d'œuvre qualifiée et d'une politique de renforcement de capacités ; d'où un impact négatif sur la compétitivité.
- Absence d'un dispositif financier adéquat pour lever les contraintes liées à l'accès aux financements.
- Coût élevé de l'électricité, difficultés d'accès à la matière première, cherté des intrants, l'insuffisance du matériel.
- Manque d'organisation du marché.
- Concurrence des produits importés en particulier la friperie.
- Accès difficile à la commande publique.
- Manque d'organisation du sous-secteur.
- Absence de cadre juridique relatif à la réglementation du secteur, à la définition de la qualité d'artisan, à l'approvisionnement en matières premières, à l'apprentissage, au régime de normalisation des produits artisanaux et de certification des produits faits main, au régime de protection des labels régionaux et d'octroi de brevets et aux avantages fiscaux et sociaux.

OBJECTIF

Moderniser et valoriser l'artisanat pour en faire un secteur compétitif et créateur de richesses et d'emplois.

PROPOSITIONS

- Élaborer et mettre en œuvre le Programme sectoriel Artisanat.
- Résoudre à travers un plan stratégique et un dispositif d'appui la problématique du financement, de la modernisation des installations, des équipements, de l'approvisionnement en matières premières de qualité et de l'écoulement de la production.
- Améliorer le cadre juridique et institutionnel par l'adoption d'un code de l'artisanat qui organise le statut de l'artisan, la fabrication et labélisation des produits et les avantages accordés au secteur.
- Réduire les coûts de fabrication des produits artisanaux.
- Rendre effectif le programme de mobilier national en rendant obligatoire pour toutes les structures publiques l'acquisition de produits artisanaux locaux normalisés.
- Renforcer les Chambres des métiers et les impliquer dans la formation et le renforcement des capacités des acteurs.
- Soutenir l'organisation au Sénégal de foires internationales dédiées à l'artisanat et la participation des artisans sénégalais à des foires à l'étranger.
- Créer des pôles artisanaux exclusifs avec des avantages fiscaux et un environnement propice à l'acquisition d'une matière première à bon prix.
- Développer l'activité touristique dans les pôles artisanaux.
- Créer des écoles de métiers dans les régions et un institut supérieur de l'artisanat pour former une main-d'œuvre locale qualifiée.
- Créer un guichet unique de l'artisanat pour une meilleure prise en compte globale de tous les aspects relatifs au secteur.
- Renforcer le Fonds d'appui à l'artisanat pour assurer la formation, soutenir la production et l'innovation et faciliter l'accès au crédit dans des conditions allégées.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Programme sectoriel Artisanat
- Chambres des Métiers
- Secteur privé.

PROPOSITIONS (SUITE)

- Relever le niveau de machinisation des entreprises artisanales.
- Renforcer les compétences des unités artisanales dans le domaine du management et du marketing.
- Réhabiliter et redynamiser les villages artisanaux.
- Prévoir, dans le cadre d'un nouveau plan d'aménagement du territoire, un urbanisme artisanal avec des sites dédiés aux métiers de l'artisanat.
- Intégrer la politique artisanale dans les stratégies de croissance économique.
- Promouvoir et protéger les produits artisanaux locaux contre les produits importés en réorganisant le marché.



*Moderniser les technologies et optimiser les
processus de fabrication*

DIAGNOSTIC

- Secteur à bout de souffle bien que pourvoyeur de devises et d'emplois.
- Inefficacité des politiques de promotion et de valorisation de notre patrimoine naturel et culturel.
- Inexistence et vétusté des infrastructures de transport.
- Cherté de la destination Sénégal.
- Déficit de formation des ressources humaines.
- Absence de diversification de l'offre portant presque exclusivement sur le balnéaire peu compétitif.
- Vétusté de certains réceptifs hôteliers.
- Difficultés d'accès au financement.
- Insécurité dans certaines zones touristiques.
- Insalubrité et manque d'hygiène dans le pays.
- Absence de dialogue avec les professionnels du secteur.

OBJECTIF

Positionner le tourisme national dans le monde en modernisant le secteur et en proposant une offre diversifiée fondée sur la demande.

PROPOSITIONS

- Engager une réflexion stratégique en vue d'élaborer le Programme sectoriel Tourisme appuyé par un Plan Directeur.
- Mettre en place un fonds de relance pour financer et/ou garantir les investissements dans le secteur.
- Optimiser toutes les filières touristiques porteuses : balnéaire, plaisance, culture, histoire, chasse, pêche, plongée, parcs naturels....
- Redynamiser les syndicats d'initiative en partenariat avec les professionnels du secteur et les collectivités territoriales.
- Réduire les taxes relatives au transport aérien pour rendre la destination Sénégal moins onéreuse.
- Instaurer un partenariat entre l'État et les professionnels du secteur dans la définition et la mise en œuvre de la politique de promotion de la destination du Sénégal à l'étranger.
- Soutenir le développement du tourisme culturel et religieux dans le cadre d'une nouvelle stratégie de promotion du secteur touristique.
- Développer le tourisme intérieur en proposant des tarifs attractifs au niveau des réceptifs hôteliers et dans les campements.
- Mettre en place un cadre juridique approprié pour encadrer l'activité des propriétaires des villas et appartements meublés.
- Renforcer la sécurité dans les zones touristiques.
- Renforcer les ressources humaines et les moyens de la police touristique.
- Revaloriser le statut de l'École Nationale de Formation Hôtelière et Touristique.
- Accompagner les professionnels du secteur dans la formation des ressources humaines.
- Lancer, en relation avec les collectivités territoriales, un programme de formation et de recrutement de guides touristiques.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Programme sectoriel et Plan Directeur du Tourisme
- Professionnels du secteur
- Coopération avec l'O.M.T.

ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

DIAGNOSTIC

- Économie numérique en perte de vitesse malgré son potentiel de croissance à forte valeur ajoutée et d'emplois.
- Absence d'une réelle volonté politique pour en faire un fer de lance de la croissance.
- Évolution rapide de la technologie et des moyens de communication suscitant un défi.
- Réglementation inadaptée à l'évolution du secteur.
- Cherté des tarifs de la téléphonie et de l'internet.
- Disparités entre les territoires dans la couverture du réseau mobile et internet.
- Absence de souveraineté et de régulation sur les données personnelles
- Lenteurs dans le processus de numérisation de l'administration publique retardant la modernisation et l'efficacité des services.

OBJECTIF

Faire du Sénégal un hub digital en intégrant l'économie numérique dans les stratégies nationales de développement et en proposant des services diversifiés

PROPOSITIONS

- Relancer et accroître les investissements dans des infrastructures innovantes de communication et de télécommunication.
- Finaliser la libéralisation du secteur en vue de rendre disponible une véritable concurrence.
- Lancer un programme d'extension de l'accès Internet surtout en zone rurale.
- Instituer l'obligation de la sous-traitance et la contractualisation des services et travaux au profit des entreprises nationales dans les services à haute valeur ajoutée.
- Développer un écosystème favorable à la création de Startups et de Fintech et installer un incubateur pour les Startups et les Fintech.
- Promouvoir et appuyer la création de Startups et de Fintech par la mise en place de dispositifs d'incitation fiscale.
- Développer l'écosystème d'IA et de cybersécurité.
- Adopter une réglementation pour les médias digitaux.
- Promouvoir l'éducation aux compétences numériques.
- Mettre en place une académie nationale des métiers du digital et des centres régionaux de formation spécialisés dans les métiers du digital.
- Lancer des campagnes de sensibilisation numérique pour encourager une utilisation responsable des plateformes digitales, élément clé pour la construction d'un capital humain numériquement compétent.
- Intégrer des programmes d'éducation numérique dans les écoles pour enseigner aux jeunes à naviguer de manière critique dans le monde numérique, contribuant à la construction d'un capital humain technologiquement adapté.
- Créer et mettre en place dans chaque commune un centre multimédia communautaire polyvalent.
- Favoriser la culture de l'utilisation dans l'administration et les entreprises des logiciels libres ou Open Source, les applications bureautiques et les systèmes d'exploitation destinés aux utilisateurs individuels et aux serveurs.
- Accélérer le processus de numérisation de l'administration publique retardant la modernisation et l'efficacité des services.
- Travailler par le biais des structures comme l'APIX à démarcher des partenariats avec les grandes firmes technologiques (APPLE, GOOGLE, AMAZON, CISCO, SAMSUNG, etc..) avec des incitations fiscales.
- Mettre en place un fonds de financement du développement du numérique de 10 Milliards de Francs CFA pour le développement de la recherche fondamentale universitaire et pour les incubateurs privés sénégalais.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Programme décennal de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication
- APIX - SENUM

DIAGNOSTIC

- 60% de taux d'accès à l'électricité en milieu rural en fin 2022.
- 12 000 localités rurales sans électricité soit près de 2,8 millions habitants.
- Disparités entre régions : Kédougou (<10%), Tambacounda (< 25%), Matam (< 50%), Kolda (<20%), Sédhiou (<30%) de taux d'accès.
- Disparités dans la tarification selon les concessionnaires (120 - 150 Fcfa/kwh) alors que la SENELEC facture à 91 FCFA/kwh Htva la tranche sociale.
- Abonnés sans accès, pour les usages productifs, avec comme conséquences le blocage dans la chaîne de transformation et de conservation de la production locale.
- Coût élevé de l'électricité pour les ménages comme pour les entreprises.
- Multiplicité des Acteurs et intervenants dans l'électrification rurale : ASER, PUDC, SENELEC, ANER, PUMA (MOD), Concessionnaires, Producteurs Indépendants (IPP), CRSE.
- Poursuite et achèvement de la réforme institutionnelle de la SENELEC.
- Reconversion en cours des machines en double combustibles (fossiles et Gaz Naturel)

PROPOSITIONS

- Mettre en œuvre un nouveau modèle d'électrification (collectivités territoriales /privé national/SENELEC et Réseaux gaziers du Sénégal) avec plus d'équité dans l'accès tarifaire et les usages.
- Accélérer le processus de mise à disposition du GNL, comme combustible, pour réduire les coûts et atteindre l'accès universel à travers des investissements majeurs dans le transport et la distribution de l'énergie pour un accès universel et pour tous les usages.
- Accélérer les projets à l'étude comme « NDAR ÉNERGIE » (BP/ÉTAT du Sénégal/Privés) pour couvrir les besoins énergétiques domestiques (horizon 2030)
- Engager les études pour une méga centrale électrique pour les besoins des industries existantes et les évolutions dans l'industrialisation y compris l'exploitation des mines de fer du Sénégal oriental (horizon 2035) et le soutien au nouveau réseau ferroviaire national revu et mis aux normes et standards internationaux.
- Accélérer la filialisation de la SENELEC et intégrer le secteur privé national, les citoyens (appel public à l'épargne) et les collectivités territoriales dans le capital des différentes filiales.
- Accroître la production d'électricité par le biais d'un mix constitué à plus de 50% de sources d'énergie propre.
- Promouvoir des énergies renouvelables (éolienne, solaire, hydraulique) et de l'efficacité énergétique pour disposer à long terme, au-delà d'un simple « mix énergétique », d'une véritable « économie verte ».

OBJECTIF

Augmenter et diversifier les capacités de production d'énergie afin d'assurer la souveraineté énergétique du Sénégal à l'horizon 2035, l'accès universel en 2030 et de positionner notre pays comme un exportateur d'énergie.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Réforme du secteur
- Une nouvelle vision et une nouvelle politique énergétique
- AEME.

PROPOSITIONS (SUITE)

- Poursuivre en l'intensifiant le programme d'électrification rurale.
- Booster l'utilisation des énergies renouvelables dans les usages agricoles et pastoraux.
- Instaurer en privilégiant les critères d'efficacité et d'économie énergétiques l'utilisation des énergies renouvelables pour les infrastructures publiques.
- Encourager la production autonome d'équipements électriques par des incitations fiscales sur les équipements et matériels solaires et éoliens.
- Mettre en place un système transparent de tarification et de facturation de l'électricité pour garantir les droits des consommateurs, notamment sur le prix et la qualité du service.
- Améliorer le dispositif de régulation du secteur de l'énergie et un système de veille stratégique, technique et commerciale sur les prix, les produits et les acteurs.
- Promouvoir la production industrielle de composants électriques.
- Inscrire la politique énergétique dans une dynamique plus globaliste de « grands chantiers de l'État »;
- Faire le choix de minicentrales solaires qui seraient installées en milieu urbain afin de booster la compétitivité de nos entreprises ;
- Adapter le cadre législatif à la vente et à l'achat d'électricité en donnant à la société nationale la prérogative du stockage de l'énergie pour éviter la prolifération des batteries de stockage
- Créer un centre de recherche et de formation pour préparer nos jeunes aux emplois du futur sur l'économie verte et en vue de développer et créer des applications concrètes adaptées aux besoins des différentes couches actives de la population ;
- Instaurer une taxe verte (en système de bonus/malus) sur les produits non écologiques pour promouvoir l'énergie solaire photovoltaïque et thermique
- Interdire l'importation des chauffe-eaux électriques
- Concrétiser l'interdiction de la commercialisation des ampoules à filament en mettant à contribution les douanes et le ministère du commerce
- Imposer le respect des normes pour les câbles domestiques (c'est le cas déjà dans d'autres pays)
- Exiger l'inclusion du chauffe-eau solaire pour la délivrance du permis de construire dans les nouvelles constructions.



*Propulser la croissance grâce à une énergie
abordable, l'innovation technologique et la
transformation digitale.*

DIAGNOSTIC

- Quasi-absence du privé national dans le domaine.
- Absence de transparence dans l'octroi des permis.
- Niveau de traitement très limité ou exportation brute des minerais.
- Problématique de la redistribution des richesses tirées de l'exploitation : (Péréquation - Fonds minier issue de la Redevance superficielle ainsi que la CEL/VA & CEL/VL).
- Participation faible de l'État à hauteur de 10% seulement du capital des sociétés minières.
- Problématique des cessions et/ou rétrocessions des permis et titres miniers.
- Retard dans la mise en valeur de certains minerais (fer & marbre par ex.) sur les sites de Bakel et de Kédougou.
- Faiblesse de la prise en compte des préoccupations des communautés impactées par l'exploitation des mines.
- Insuffisance d'une main-d'œuvre qualifiée.
- Problématique des activités clandestines d'orpaillage sur l'environnement (dégradation des faunes, de la flore, des cours d'eau et raréfaction ressources halieutiques) et sur la santé publique.
- Insécurité transfrontalière.

PROPOSITIONS

- Faire un état des lieux des accords et engagements existants.
- Instaurer une revue annuelle conjointe des accords.
- Lancer des audits environnementaux et évaluer l'impact social.
- Promouvoir la mise en place d'unités de traitement secondaire voire tertiaire des minerais.
- Accélérer la mise en valeur des mines de Fer de la Falémé (Sénégal Oriental) pour une industrie métallurgique au service du développement (Chemin de Fer, Bâtiments, Infrastructures etc.) et pour créer des emplois pour les jeunes, de la valeur ajoutée (sous-traitance) et des recettes pour les collectivités territoriales.
- Associer les collectivités territoriales, le secteur privé national et les Sénégalais de la Diaspora aux activités de prospection et d'exploitation de mines et carrières relevant de leur territoire.
- Réviser les modalités de redistribution de la péréquation (Fonds miniers) et de la CEL/VA & CEL/VL en donnant la priorité aux collectivités et communautés hôtes.
- Formaliser le contenu de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) pour une meilleure visibilité des entreprises responsables et une orientation des actions vers des secteurs prioritaires en rapport avec les communautés hôtes.
- Créer une école d'ingénieur et de techniciens supérieurs dans toute la chaîne de valeur.
- Mettre fin aux activités clandestines d'orpaillage.
- Renforcer la sécurité dans les zones de mines situées aux frontières du pays.
- Augmenter progressivement les participations de l'État et intégrer les collectivités territoriales dans le capital des sociétés minières.
- Faire prévaloir, en priorité, les droits de préemption de l'État dans les opérations de cession des permis et titres miniers ainsi que dans les opérations de cession de titres sociaux dans les sociétés minières.

OBJECTIF

Assurer une gestion dynamique, durable et transparente des ressources minières au bénéfice des communautés.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Code minier
- Initiatives internationales de transparence et de reddition de compte en matière d'industries extractives.

DISPOSITIF LÉGAL

- Article 25 de la Constitution de 2016 " Les Ressources Naturelles appartiennent au Peuple".
- Loi n°2019-03 du 24 janvier 2019 portant Code pétrolier et gazier.
- Loi n°2019-04 du 1er février 2019 portant sur le contenu local dans le secteur des hydrocarbures.
- Loi n°2022-09 du 19 avril 2022 sur la répartition des ressources financières tirées sur la commercialisation du pétrole et du gaz.

DISPOSITIF CONTRACTUEL

- Partage de production (barils) : >10% <20% après déduction operating costs.
- Taux de répartition des recettes issues de la commercialisation : budget État : 90% / Générations futures : 10%.
- Durée des contrats : 25 ans avec une possibilité de prolongation de 10 ans renouvelable une (1) fois) soit 45 ans au total.
- Structure du capital des compagnies pétrolières exploitants : État du Sénégal (via PETROSEN) = 10% / Exploitants = 90%
- Risques environnementaux : pêche et faunes marines & écosystème
- Report multiple de la date de début d'exploitation du gaz (de la phase 1) initialement fixée en 2023.

PROPOSITIONS

- Faire un état des lieux de l'ensemble des contrats et engagements.
- Fixer les conditions de transparence absolue d'exploitation des ressources naturelles et systématiser des procédures de cession avec une validation des contrats par l'Assemblée nationale.
- Instituer une revue annuelle conjointe avec les acteurs du secteur y compris les compagnies opératrices.
- Assurer un contrôle continu et rigoureux, in-situ, de toute la chaîne de production, de stockage jusqu'à la commercialisation.
- Évaluer la mise en œuvre effective de la Loi sur le contenu local.
- Augmenter progressivement les participations de l'État dans le capital des sociétés d'exploitation.
- Mener une étude stratégique sérieuse pour pré identifier la nature et les risques potentiels associés aux placements pour le compte des générations futures.
- Accélérer la dynamique "Gaz to power".
- Promouvoir le développement de l'industrie pétrochimique (développement de produits et sous-produits issus du Gaz et du Pétrole (ex URÉE, SERRE, conduites d'eau et de canalisations, pelouses, Butane, Mazout etc.).
- Construire une raffinerie de pétrole de dernière génération.
- Mettre en place un Institut de Normalisation et de Certification des entreprises locales aux standards internationaux de la profession.
- Évaluer les études d'impact environnemental et social réalisées en amont et les mesures préconisées pour l'atténuation et/ou l'éradication des impacts négatifs.
- Garantir une exploitation respectueuse du caractère non renouvelable des ressources minières, pétrolières et gazières et conforme aux options de développement, à la diversification de l'industrie et à la valorisation de la production agricole.
- Assurer la transparence absolue dans l'allocation des revenus et dans leur utilisation judicieuse alimentant le budget national et, à ce titre, publier systématiquement les revenus tirés des exploitations minières, pétrolières et gazières.
- Intéresser systématiquement les Collectivités territoriales d'implantation des ressources pétrolières et gazières à une part des recettes tirées par l'État.
- Instituer des clauses de sous-traitance obligatoire au profit des entreprises locales.

OBJECTIF

Assurer une exploitation durable et une gestion transparente des ressources pétrolières et gazières avec l'objectif d'en faire un levier du développement économique et social de notre pays et transformer notre pays en hub pétrolier et gazier.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Code pétrolier
- Code gazier
- Initiatives internationales de transparence et de reddition de compte en matière d'industries extractives.

COMMERCE ET SECTEUR INFORMEL

DIAGNOSTIC

- Proportion élevée de l'informel dans l'économie nationale.
- Faible productivité.
- Manque de formation et mode de gestion archaïque.
- Précarité des emplois alors que 96% de la population active sont dans l'informel
- Difficulté d'accès aux financements et à la commande publique.

OBJECTIF

Réorganiser et moderniser le commerce pour en faire un outil de création de valeur ajoutée pour notre économie.

PROPOSITIONS

- Élaborer et mettre en œuvre le Plan Directeur du Commerce après de larges concertations avec les organisations professionnelles du secteur.
- Accélérer la mise en œuvre du programme national de modernisation des équipements marchands en intégrant de espaces commerciaux exclusivement réservés aux marchands tabliers et ambulants.
- Intégrer la politique commerciale dans les stratégies de croissance économique.
- Mettre en place un dispositif d'appui au secteur informel par l'analyse et la redéfinition de sa vocation et de sa place dans le système productif et dans les services, par l'amélioration des conditions de formation et de travail de ses acteurs.
- Mettre en place un cadre juridique et fiscal allégé de promotion de l'économie informelle.
- Créer une banque populaire exclusivement dédiée au financement des activités commerciales et du secteur informel.
- Prévoir, dans le cadre d'un nouveau plan d'aménagement du territoire, un urbanisme commercial avec des sites dédiés aux activités commerciales.
- Renforcer le personnel et les moyens du contrôle économique.
- Simplifier les formalités administratives, fiscales, sociales et d'enregistrement selon la taille de l'unité économique.
- Mettre en place un fonds d'appui et d'encadrement pour le secteur inform

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Lois sur le commerce
- Plan Directeur du Commerce
- Aménagement du territoire.

MICROFINANCE

PROPOSITIONS

- Regrouper et mobiliser l'ensemble des ressources publiques destinées au financement du secteur en une ligne de refinancement unique.
- Favoriser le recours aux professionnels du secteur.
- Renforcer les moyens de la surveillance et du contrôle en ayant recours au « faire faire » pour certaines de ses missions.

OBJECTIF

Promouvoir la croissance de la microfinance pour assurer le financement efficace des branches exclues du système bancaire.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Réformes
- Professionnels du secteur.



*Renforcer la croissance économique par
l'inclusion financière.*



WWW.KHALIFA2024.ORG

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4 :

INVESTIR DANS LE CAPITAL HUMAIN ET DANS L'ÉCONOMIE DE LA VIE POUR CONSACRER DANS LA PRATIQUE L'ÉGALITÉ DES DROITS, LA JUSTICE SOCIALE, LA SOLIDARITÉ ET L'ÉQUITÉ TERRITORIALE.

KHALIFA
PRÉSIDENT

PROJET DE SOCIÉTÉ



OBJECTIF GÉNÉRAL

Orienter l'investissement public vers l'objectif de remettre l'humain au centre des politiques publiques en vue de bâtir un citoyen éduqué, instruit et épanoui dans une nation prospère.

DIAGNOSTIC

- Prise en charge insuffisante et inadéquate de la question de la petite enfance.
- Malnutrition surtout dans les zones rurales.
- Problèmes de santé infantile et accès limité aux soins postnatals.
- Taux de mortalité infantile élevé.
- Exposition des enfants à des environnements non sécurisés.
- Insuffisance d'institutions éducatives adaptées à la petite enfance.
- Déficit d'enseignants formés pour la petite enfance.
- Insuffisance de mécanismes de protection de l'enfance.
- Insuffisance d'outils éducatifs modernes pour les jeunes enfants.
- Déficit d'infrastructures adaptées aux enfants (aires de jeux, espaces sécurisés).
- Exposition des enfants à des environnements non sécurisés.

PROPOSITIONS

- Renforcer les lois et les mécanismes de protection de l'enfance.
- Augmenter les services de santé maternelle et infantile surtout en zone rurale.
- Mettre en place des initiatives pour améliorer l'accès à des aliments nutritifs.
- Promouvoir des campagnes de sensibilisation pour les soins prénatals et postnatals.
- Réviser en les renforçant les textes relatifs aux conditions d'ouverture d'établissements recevant de jeunes enfants.
- Former et recruter des enseignants et éducateurs spécialisés pour la petite enfance.
- Mettre en place des centres d'excellence dédiés à la petite enfance, offrant un environnement stimulant et des infrastructures de qualité pour le développement holistique des enfants.
- Développer des programmes éducatifs spécifiques intégrant l'éducation numérique dès le préscolaire, afin de familiariser les enfants avec les outils numériques de manière adaptée à leur âge.
- Organiser des formations continues pour les équipes pédagogiques afin de les doter des compétences nécessaires pour encadrer les enfants dans leur apprentissage numérique tout en veillant à l'ancrage culturel et familial.
- Mettre en place des programmes de sensibilisation des parents aux enjeux du développement global de leurs enfants, en mettant l'accent sur l'éducation numérique et les compétences non techniques essentielles.
- Mettre en place des programmes de soutien financier pour les structures de garde et les auxiliaires de l'enfance, favorisant ainsi la disponibilité de services de qualité.
- Soutenir la création de matériel pédagogique adapté, reflétant la diversité culturelle du Sénégal, afin de garantir une éducation ancrée dans les valeurs locales.
- Encourager et financer le développement d'applications éducatives locales, adaptées aux besoins spécifiques des enfants sénégalais et intégrant des éléments culturels.
- Lancer des campagnes nationales de sensibilisation mettant en lumière l'importance de la petite enfance et expliquant le rôle crucial de l'éducation numérique dans la préparation des enfants à l'ère digitale.
- Mettre en place des indicateurs de performance pour suivre et évaluer l'efficacité des programmes, en s'assurant qu'ils atteignent leurs objectifs en termes de développement cognitif, émotionnel et numérique des enfants.

OBJECTIF

Mettre en œuvre une véritable politique de la petite enfance axée sur la prise en charge de la santé, de l'éducation et sur la protection des enfants.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- La famille
- L'école
- La santé
- La culture
- Les médias
- Les réformes de société

DIAGNOSTIC

- Difficulté de l'école à remplir sa vocation première d'espace de transmission de connaissances, de compétences et de valeurs.
- Mauvaises politiques éducatives depuis plusieurs décennies.
- Insuffisance et vétusté des infrastructures et des équipements scolaires surtout en zone rurale.
- Présence massive des abris provisoires.
- Surpeuplement des salles de classes.
- Fort taux de décrochage scolaire, surtout chez les filles.
- Fonction enseignante peu attrayante.
- Déficit de formation du personnel enseignant avec un impact négatif sur la qualité des enseignements.
- Curricula obsolètes et déconnectés des réalités contemporaines, ne préparant pas efficacement les élèves aux défis du monde moderne.
- Perturbations cycliques du système éducatif réduisant le quantum horaire.
- Mauvaise articulation entre le système d'éducation et de formation et les besoins du monde du travail.
- Floraison des écoles privées en dehors des normes en vigueur.

OBJECTIF

Construire un système éducatif performant qui fait de l'école un moyen de transmission de savoirs, un espace de construction de la citoyenneté et un instrument de socialisation.

PROPOSITIONS

- Conclure un pacte générationnel et adopter un code de l'éducation à l'issue de concertations avec l'ensemble des acteurs de l'école.
- Garantir l'accès universel et le maintien des enfants à l'école, notamment des jeunes filles par l'achèvement de la carte scolaire, le recrutement d'un personnel enseignant suffisant, l'allocation d'une prime de scolarité aux parents.
- Réformer le curriculum, les programmes d'enseignement / apprentissage et les systèmes d'évaluation en y incluant la technologie.
- Lancer un programme de construction et d'équipement de laboratoires dans les collèges et lycées pour susciter un intérêt dans le domaine de la recherche.
- Mettre en place un Conseil National de l'Éducation regroupant tous les acteurs et qui mènera les réflexions sur les matières essentielles et les programmes d'enseignement articulés, intégrés et cohérents, pour tous les cycles.
- Évaluer, réformer le mode de recrutement et le système d'encadrement pédagogique et administratif et établir la transparence dans la gestion des recrutements et des carrières des enseignants.
- Fusionner les différentes composantes du corps enseignant avec l'objectif d'avoir un statut unique dans un délai de 5 ans.
- Renforcer la formation des enseignants en l'élargissant à l'enseignement des sciences expérimentales, des mathématiques, de la psychosociologie et de la psychologie des enfants.
- Réorganiser la gestion du personnel enseignant en s'appuyant sur les technologies.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Concertation nationale sur le système éducatif.
Syndicats d'enseignants
- Parents d'élèves
- Organisations des élèves et des étudiants.

PROPOSITIONS (SUITE)

- Édicter des normes et mettre en place un dispositif de suivi-évaluation homogène pour mesurer les résultats.
- Mettre en place un mécanisme de motivation des enseignants pour attirer les meilleurs étudiants vers les métiers de l'enseignement.
- Valoriser l'enseignement des langues nationales.
- Développer les modèles bilingues comme l'enseignement franco-arabe ou l'enseignement franco-anglais.
- Redynamiser le sport scolaire et universitaire par une réforme de l'UASSU.
- Créer un établissement sports-études dans chaque région.
- Lancer un programme test de développement de cantines scolaires dans les zones défavorisées sur la base de la consommation des produits locaux.
- Instituer une visite médicale annuelle des élèves et des consultations médicales périodiques pendant toute l'année scolaire et prendre en charge le traitement de tous les élèves souffrant de pathologies.
- Lancer un programme national de réhabilitation et de construction d'infirmeries et de bibliothèques dans les collèges et lycées.
- Doter chaque élève de l'école élémentaire, de collège et de lycée d'uniformes et en manuels scolaires.
- Mettre en place un système communautaire de soutien scolaire avec l'appui technique des enseignants à la retraite et des jeunes diplômés, en ciblant en priorité les zones défavorisées.
- Harmoniser, généraliser et renforcer l'offre de prise en charge pour la petite enfance en encourageant la création de crèches publiques dans les collectivités territoriales et de crèches d'entreprises.
- Organiser et réguler l'enseignement privé.
- Intégrer effectivement les daaras dans le système éducatif national et les financer au moyen de subventions publiques.
- Impliquer activement les parents, les anciens élèves et des membres de la communauté dans la vie scolaire.
- Élaborer et mettre en œuvre une offre de formation qui positionne le savoir-faire et l'acquisition d'un métier au cœur de la politique nationale d'éducation et de formation.
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie innovante d'articulation entre l'enseignement général, l'enseignement technique et la formation professionnelle par l'introduction de l'apprentissage dans les collèges et lycées en rapport avec les besoins de développement.
- Poursuivre le programme de création de collèges et de lycées d'enseignement technique et de formation professionnelle dotés de matériels et d'équipements adéquats.
- Instaurer des programmes de formation professionnelle et technique diplômante de courte durée.
- Mettre en place un cadre formel de validation d'acquis et d'expérience.
- Établir des passerelles entre les centres de formation professionnelle et les instituts d'enseignement supérieur.
- Renforcer les moyens investis dans la formation professionnelle et technique dans tous les domaines de la production et des services.
- Réformer le système éducatif pour intégrer des programmes spécifiques dédiés au développement des soft skills aujourd'hui essentielles dans un monde incertain.
- Mettre en place des programmes de formation continue pour les enseignants afin d'intégrer efficacement les soft skills dans leur enseignement, contribuant ainsi à la construction d'une main-d'œuvre adaptative.
- Établir un observatoire national chargé d'évaluer régulièrement l'impact des programmes d'éducation numérique et de fournir des recommandations pour les ajuster selon les besoins.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

DIAGNOSTIC

- Insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles des universités et instituts d'enseignement supérieur affectant la qualité de l'offre d'enseignement et de recherche.
- Insuffisance et vétusté des amphithéâtres, des salles de cours, de travaux pratiques et de travaux dirigés.
- Vétusté, voir inexistence des laboratoires, bibliothèques et centres de ressources.
- Inadéquation des programmes académiques avec les besoins de l'économie et les normes internationales d'enseignement et de recherche.
- Faiblesse de la formation continue pour les enseignants.
- Faiblesse de l'investissement dans la recherche et le développement.
- Collaboration faible entre les universités et le secteur privé.
- Instabilité chronique dans les universités et les instituts d'enseignement supérieur.
- Précarité des conditions de vie des étudiants : retard de paiement des bourses, insuffisance du nombre de lits et de restaurants

OBJECTIF

Valoriser l'enseignement supérieur et la recherche pour en faire des leviers innovants pour le développement humain, économique et social.

PROPOSITIONS

- Évaluer la réforme LMD en vue de corriger les contraintes et difficultés de sa mise en œuvre.
- Augmenter les investissements publics dans l'enseignement supérieur et la recherche pour garantir des ressources adéquates, y compris des financements pour les infrastructures, les équipements, les salaires des enseignants et les projets de recherche.
- Rendre fonctionnelles les universités nouvellement créées en les dotant de ressources financières, humaines et matérielles suffisantes.
- Développer l'enseignement à distance.
- Améliorer les conditions d'hébergement des étudiants : accès facilité aux logements, y compris via des conventions de logement entre les campus et les collectivités territoriales.
- Valoriser le statut de l'enseignant-chercheur en mettant en place un dispositif d'incitation pour les chercheurs sénégalais.
- Mettre en place des mécanismes d'évaluation régulière des programmes académiques pour garantir leur pertinence et leur conformité aux normes internationales.
- Encourager la création d'incubateurs d'entreprises sur les campus pour stimuler l'entrepreneuriat parmi les étudiants.
- Créer un Conseil national stratégique regroupant les chercheurs, l'administration et le secteur privé en vue d'une application pratique de la recherche fondamentale.
- Mettre en place un système national d'innovation performant et cohérent en connectant les laboratoires et le secteur privé (grandes industries et PME/PMI/TPE) par l'installation d'un portail de demandes mutuelles.
- Promouvoir la collaboration internationale dans la recherche et l'échange académique pour favoriser la diversité des perspectives et des compétences.
- Restructurer et encourager la mise en réseau des organismes publics de recherche.
- Encourager les partenariats avec des universités étrangères de renom pour partager les meilleures pratiques et stimuler l'excellence académique.
- Intégrer les compétences numériques dans les programmes académiques pour préparer les étudiants aux exigences de l'économie numérique.
- Normer et réguler l'enseignement supérieur privé en privilégiant la diversification de l'offre et la qualité des enseignements.
- Organiser la recherche-développement et l'enseignement technique au niveau sous régional pour appuyer le développement industriel et favoriser un système d'échange de données au niveau régional et international.
- Augmenter la dotation du fonds national de la recherche et de l'innovation.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- **Politique sectorielle Enseignement supérieur et recherche. Universités**
- **Instituts d'enseignement supérieur privé**
- **Syndicats d'enseignants**
- **Organisations des étudiants.**

DIAGNOSTIC

- Déficit d'infrastructures sanitaires adéquates, en particulier dans les zones rurales entraînant des problèmes d'accès aux soins de santé.
- Déficit en personnel de santé qualifié.
- Problèmes d'approvisionnement en équipements médicaux.
- Incapacité à fournir des médicaments et des produits essentiels de qualité et autres produits de santé (sang).
- Absence d'un système efficace de collecte, d'analyse et de gestion des données de santé.
- Insuffisance du budget santé par rapport aux enjeux et défis.
- Faiblesse de la prise en charge de la santé maternelle et infantile.
- Répartition inéquitable des ressources (humaines, matérielles et financières).
- Incapacité du système à capturer les opportunités en vue de renforcer la performance des programmes prioritaires.
- Inadaptation des paquets de services aux exigences de l'extension de la couverture maladie universelle (CMU) et aux évolutions du profil démographique.
- Démotivation des personnels de santé.
- Insuffisance des moyens des districts sanitaires qui assurent les soins de proximité.
- Prolifération des écoles de santé et des cabinets médicaux.
- Exercice de la médecine en dehors de tout cadre légal.
- Vente illicite de médicaments.

OBJECTIF

Garantir l'accès universel aux soins de santé en mettant l'accent sur les programmes prioritaires et en respectant les normes de l'OMS en termes de personnel et d'établissement de santé afin d'atteindre l'Objectif de Développement Durable 3 (ODD 3).

PROPOSITIONS

- Conclure un pacte générationnel sur la santé à l'issue de concertations avec l'ensemble des acteurs du système.
- Augmenter les ressources financières allouées au secteur de la santé.
- Élaborer, en rapport avec les Collectivités territoriales, une véritable carte nationale sanitaire sur une base pyramidale et avec pour objectif prioritaire l'accessibilité géographique de l'offre de soins.
- Construire sur une période de 10 ans un établissement public sanitaire de niveau 3 intégrant un pôle mère-enfant dans chaque département et une structure intermédiaire d'établissement de santé, entre le Centre de Santé et le Poste de Santé, au niveau des villages centres.
- Développer des centres de santé de base dotés de personnels et d'équipements adéquats pour assurer l'accès aux soins primaires.
- Former et programmer le recrutement de médecins, de sages-femmes, d'infirmières et d'infirmiers et assurer leur déploiement sur l'ensemble du territoire en vue d'atteindre en 15 ans les indicateurs de l'OMS.
- Développer une politique nationale des urgences médicales et installer un pôle d'urgence dans chaque hôpital régional.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Réforme hospitalière
- Actualisation du PNDS
- Concertation nationale sur le système sanitaire
- Syndicats des personnels soignants.

PROPOSITIONS (SUITE)

- Lancer des programmes spécifiques sur des maladies chroniques.
- Développer la télémédecine.
- Créer en partenariat avec les industries pharmaceutiques des unités de fabrication de médicaments.
- Exercer un contrôle de qualité systématique sur toutes les importations de produits médico-sanitaires.
- Valoriser et intégrer la médecine traditionnelle dans le système sanitaire national au moyen d'un dispositif légal pour les praticiens et favoriser l'adoption de protocoles normatifs qui permettent la sauvegarde du savoir-faire traditionnel.
- Mettre fin à l'approvisionnement et à la commercialisation illicites de médicaments et de produits pharmaceutiques par des campagnes de sensibilisation et des mesures de répression pour les contrevenants.
- Évaluer et réformer la CMU en vue de promouvoir une véritable politique de promotion de l'assurance maladie en général et de la mutualité dans le domaine de la santé.
- Appliquer les textes sur la formation médicale et paramédicale en instaurant un véritable contrôle sur les écoles privées.
- Investir dans des systèmes d'information de santé modernes pour faciliter la collecte, l'analyse et la gestion des données.
- Réviser la place des structures privées dans le système sanitaire sénégalais en créant des ponts pour une complémentarité.
- Intégrer la santé publique dans les stratégies d'adaptation aux changements climatiques.
- Favoriser l'accessibilité géographique et financière des médicaments surtout en zone rurale.
- Redynamiser l'éducation à la santé et la prévention médicale et y consacrer une part du budget national.
- Lancer un dispositif sanitaire public et mobile pour la santé à domicile, notamment pour les personnes âgées et les personnes vivant avec un handicap.
- Réviser la disponibilité de spécialité dans le dispositif sanitaire national.
- Évaluer la prise en charge financière des initiatives de gratuité et de la couverture sociale des populations.



SÉCURITÉ SOCIALE

DIAGNOSTIC

- Dispositif de protection sociale structurellement faible reposant sur un système de sécurité sociale réservé aux travailleurs du secteur formel (20% de la population).
- Inégalités dans l'accès aux prestations sociales entre les différentes catégories de travailleurs.
- Couverture limitée de la sécurité sociale aux accidents de travail, aux congés maladies et aux congés de maternité.

OBJECTIF

Élaborer des politiques garantissant l'accès équitable aux prestations sociales, indépendamment du statut économique ou professionnel pour assurer un accès universel à la protection sociale.

PROPOSITIONS

- Élargir la protection sociale à un plus grand nombre de travailleurs
- Mettre en place des mécanismes spécifiques pour les travailleurs du secteur primaire, les travailleurs indépendants, les travailleurs du secteur informel et les acteurs culturels.
- Réviser et renforcer les régimes de retraite existants pour garantir des prestations adéquates.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Caisse de Sécurité Sociale
- Patronat
- Syndicat des travailleurs.



*La santé et la sécurité sociale : leviers
essentiels du développement humain durable.*

DIAGNOSTIC

- Taux de chômage très élevé des jeunes, en particulier chez les diplômés.
- Taux d'employabilité très faible dû à l'absence de diplôme et de qualification.
- Déphasage entre les compétences acquises par les demandeurs d'emplois avec les opportunités du marché du travail.
- Incapacité du secteur productif à absorber les demandes d'emploi.
- Systématisation de la précarité avec le recours abusif aux contrats à durée déterminée, aux contrats de stage et d'intérim.
- Manque d'opportunités d'emplois dans le monde rural.

OBJECTIF

Développer une approche intégrée de valorisation du capital humain afin de créer et de préserver les emplois pour les jeunes et les femmes.

PROPOSITIONS

- Mettre en place des programmes de formation et d'enseignement professionnel adaptés aux besoins du marché du travail.
- Développer des partenariats public-privé pour offrir des formations professionnelles axées sur les compétences recherchées par les employeurs.
- Renforcer et élargir la convention nationale État/Employeur.
- Encourager les entreprises à recruter à travers des mesures d'allègement de charges fiscales, comme une exonération partielle de l'impôt sur la société.
- Accompagner les jeunes diplômés dans la phase d'insertion en encadrant et en limitant le recours abusif au contrat de stage et autres contrats initiaux.
- Fusionner tous les organismes de financement des jeunes en vue de créer une banque spécialisée dans le crédit-bail.
- Lancer un programme national d'appui à la création d'unités de transformation des productions agricoles, pastorales, halieutiques, avicoles pour les jeunes et les femmes.
- Encourager l'entrepreneuriat en mettant en place des incubateurs, en fournissant un soutien financier aux entrepreneurs et en établissant un système de mentorat en partenariat avec le secteur privé.
- Mettre en œuvre des programmes d'emploi publics dans les secteurs prioritaires comme l'éducation, la santé, la justice, la sécurité.
- Faciliter l'accès au financement pour les PME afin de favoriser leur capacité à créer des emplois.
- Encadrer le recours aux contrats d'intérim et aux contrats de prestations en vue de mettre fin aux abus.
- Renforcer les normes sur les conditions de travail, notamment les heures de travail, le salaire minimum, les conditions de sécurité.
- Engager une concertation nationale sur le temps de travail, la retraite et la pénibilité.
- Promouvoir le dialogue social.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Politique sectorielle
- Administration
- Secteur privé
- Code du travail
- Syndicats des travailleurs.

DIAGNOSTIC

- Absence de politique de jeunesse cohérente.
- Afflux massif des jeunes vers l'immigration.
- Taux de chômage très élevé chez les jeunes diplômés.
- Dispersion et inefficacité des dispositifs d'accompagnement des jeunes entrepreneurs.
- Faiblesse de la représentation des jeunes dans les instances de décision.
- Exclusion des jeunes du processus politique et de la prise de décision, entraînant un désintérêt pour la participation civique.
- Absence d'infrastructures de loisirs et de divertissement.
- Impact négatif des réseaux sociaux sur la jeunesse.

PROPOSITIONS

- Développer l'employabilité des jeunes.
- Promouvoir la création d'emplois par le soutien massif à l'entrepreneuriat.
- Relancer le Service civique national en le déployant dans les quartiers et les lycées.
- Encourager la participation des jeunes dans des projets communautaires et sociaux pour favoriser un sentiment d'appartenance et de responsabilité.
- Instituer un quota de 30% de jeunes dans les assemblées électorales et semi électorales pour promouvoir la participation active des jeunes dans la vie politique.
- Lancer un programme de sécurité routière à partir de la classe de seconde sanctionné par l'obtention d'un permis de conduire en classe de terminale.
- Organiser des forums de discussion entre jeunes et hommes politiques pour favoriser un dialogue constructif et impliquer activement les jeunes dans le processus politique.
- Soutenir des projets culturels locaux qui encouragent les jeunes à s'impliquer dans la préservation et la promotion de leur patrimoine.
- Construire des espaces dédiés aux jeunes.
- Faciliter l'accès des jeunes aux outils numériques pour favoriser la créativité et l'entrepreneuriat.
- Lancer des campagnes de prévention nationales, en mettant l'accent sur l'éducation autour des dangers des drogues, de l'alcool, des jeux, et des comportements à risque, afin de protéger le capital humain des jeunes.
- Établir des centres de prise en charge pour les personnes en situation d'addiction, en fournissant des services de traitement et de réhabilitation, contribuant à la construction d'un capital humain résilient face aux défis de la santé mentale.
- Lancer un programme national d'apprentissage des métiers avec pour cible les jeunes de 15 à 18 ans pour le renforcement de la transmission des savoir-faire et des compétences.
- Mettre en place des aides scolaires incitatives d'excellence pour l'enseignement technique et professionnel.
- Promouvoir l'éducation aux compétences numériques.

OBJECTIF

Placer les jeunes au cœur des politiques publiques pour libérer leur potentiel et valoriser leur contribution au développement économique et social de notre pays

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Budget
- Collectivités territoriales
- Organisations de jeunesse -
- École
- Universités.

DIAGNOSTIC

- Disparition progressive de certaines pratiques culturelles et traditions liée à la rupture dans la chaîne de transmission des savoirs traditionnels.
- Menaces sur l'artisanat d'art.
- Menaces sur le patrimoine matériel et immatériel.
- Faiblesse des investissements publics pour la conservation et la promotion du patrimoine.
- Disparition progressive des structures et symboles représentatifs de la diversité culturelle.
- Absence de structuration de l'économie de la culture.
- Précarité de la situation des acteurs culturels.
- Absence de valorisation des expressions culturelles.
- Disparition de certaines spécificités culturelles au profit d'une culture mondialisée avec une homogénéisation sous l'influence des médias internationaux.

OBJECTIF

Faire de la culture un outil de préservation et de promotion de la diversité de notre patrimoine, un instrument au service de la cohésion nationale et un levier de création de richesses et d'emplois.

PROPOSITIONS

- Assurer une meilleure protection des œuvres et des auteurs, en réglant la question du statut des créateurs et de la couverture sociale de tous les acteurs culturels.
- Élaborer et mettre en œuvre un programme de protection et de réhabilitation du patrimoine historique national immatériel et matériel.
- Réhabiliter l'École Nationale des Arts et créer des écoles de formation dans toutes les régions pour développer une véritable offre de qualité dans les différents métiers des arts et de la culture.
- Redynamiser la Biennale de Dakar et promouvoir l'art contemporain par la création d'un musée dédié à l'art moderne et contemporain.
- Relancer, labelliser et appuyer certains programmes culturels en vue de les inscrire dans l'agenda culturel national.
- Instaurer davantage d'équité territoriale dans le soutien aux initiatives et acteurs culturels.
- Encourager le développement d'une économie culturelle, des industries et services culturels appuyé par un système de financement adapté aux entreprises et projets culturels.
- Instaurer un mécanisme transparent et pérenne de financement des activités culturelles appuyé par un cadre institutionnel national et décentralisé de politique incitative et d'allocation de ressources pour la promotion du mérite et du talent.
- Soutenir le financement de la culture par les établissements financiers en créant un fonds de garantie pour les entreprises et projets à vocation culturelle.
- Assurer une meilleure articulation entre tourisme-industries culturelles et artisanat d'art pour en faire un levier économique.
- Construire une bibliothèque nationale et soutenir la création de bibliothèques dans toutes les collectivités territoriales.
- Créer un réseau de médiathèques intercommunales dédiées aux usages culturels numériques.
- Redynamiser les centres culturels régionaux grâce à un programme de réhabilitation et d'équipement pour faire des lieux résidence, de formation et de rencontres pour les acteurs culturels.
- Protéger les industries créatives naissantes au moyen d'un cadre juridique.
- Lancer un programme de développement intégré de l'industrie et de la production audiovisuelle, cinématographique et digitale.
- Créer un répertoire national des arts et métiers.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Programme Sectoriel de Développement de la Culture
- Observatoire des politiques culturelles
- Agenda culturel national
- Répertoire des Métiers et des Acteurs
- Guide culturel
- Promotion du tourisme intégré et du tourisme culturel
- Rencontres périodiques de concertation et d'évaluation
- Collectivités territoriales
- Acteurs culturels.

DIAGNOSTIC

- Faiblesse des ressources destinées au développement des programmes sportifs.
- Caducité du cadre juridique.
- Problèmes de gouvernance du secteur.
- Choix d'investissement non rationnels.
- Déficit des infrastructures de qualité pour développer le sport au Sénégal.
- Difficultés d'accès aux équipements et au matériel sportif de qualité, limitant la pratique et la compétitivité des athlètes.
- Relégation de la pratique du sport à l'école.
- Absence de stratégie visant à intégrer le sport comme outil de cohésion sociale et de développement communautaire.
- Mauvaise promotion de la haute compétition.
- Absence de stratégies sous-sectorielles au niveau de chaque discipline sportive.
- Gestion de campagne des compétitions internationales.
- Insuffisance de programmes de soutien aux athlètes, y compris des bourses, des installations d'entraînement adéquates et un suivi médical de qualité.

OBJECTIF

Élaborer et mettre en œuvre une nouvelle politique sportive en s'appuyant sur la pluridisciplinarité et en développant une économie du sport adossée à une politique de réalisation d'infrastructures et de formation de cadres.

PROPOSITIONS

- Augmenter progressivement le budget consacré au sport.
- Mettre en place des mécanismes de gouvernance transparents et conformes aux meilleures pratiques.
- Investir dans la construction et la modernisation d'infrastructures sportives multidisciplinaires sur tout le territoire national, en mettant l'accent sur des installations accessibles à tous.
- Impliquer les sociétés nationales et privées dans l'accompagnement du sport au niveau national et international.
- Relancer les activités sportives en milieu scolaire et universitaire (UASSU) et mettre en place une fédération pour le sport scolaire et universitaire.
- Refonder les relations entre les fédérations sportives, l'UASSU, l'ONCAV et les clubs avec le triple objectif de relancer la pluridisciplinarité, de développer le sport de masse, la détection précoce, la formation de masse et de favoriser un sport de haut niveau compétitif au plan africain et international.
- Mettre en œuvre une politique de formation permanente de cadres techniques, administratifs et financiers du sport.
- Réviser le cadre juridique avec un régime propre au sport amateur, un régime viable pour le sport professionnel et un régime adapté pour le sport études.
- Encourager le financement du sport professionnel par une politique d'incitation fiscale aux entreprises qui soutiennent le sport.
- Promouvoir des initiatives intégrant le sport comme moyen de renforcer la cohésion sociale et le développement communautaire, notamment à travers des programmes de sport adapté et inclusif
- Garantir la sécurité lors d'événements sportifs, impliquant la coordination avec les forces de l'ordre et la sensibilisation du public.
- Établir des programmes de soutien aux athlètes, y compris des bourses d'études, des installations d'entraînement de qualité, un suivi médical adéquat et des opportunités de carrière après la compétition.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Budget
- Aménagement du territoire
- Concertations avec le mouvement sportif
- Programme sectoriel pour le sport
- Collectivités territoriales
- CNOSS
- Fédérations sportives
- École
- Universités.

AXE 6: AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

DIAGNOSTIC

- Territoire mal organisé et caractérisé par des déséquilibres.
- Répartition inéquitable des infrastructures et des équipements.
- Densité élevée dans les villes et centres urbains.
- Activités économiques concentrées à Dakar
- Disparités économiques et sociales.

PROPOSITIONS

- Mettre à jour le Programme National d'Aménagement du Territoire articulé autour des 7 régions naturelles érigées en pôles de développement économique et social.
- Lancer, en zone rurale, à l'échelle de la commune, un programme de réorganisation des activités agro-sylvo-pastorales et de construction d'équipements sociaux de base (école, poste de santé, forage, parc à bétail, petites unités de transformation, centre de développement rural et polyvalent-CDRP, etc.) autour de villages centres (au moins trois dans les communes rurales de plus de 40 villages).
- Lancer un programme national de réalisation d'équipements sociaux et d'infrastructures de base pour réduire les écarts entre les différentes régions.
- Doter les zones restructurées d'infrastructures communautaires de base

OBJECTIF GÉNÉRAL

Élaborer et réaliser un nouveau plan d'aménagement du territoire articulé autour des sept régions naturelles du Sénégal érigées en pôles de développement économique et social viable.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Urbanisme
- Code de la construction
- Régime foncier



*façonnons un cadre de vie équilibré
et prospère.*

HYDRAULIQUE

DIAGNOSTIC

- Stress hydrique provoquant des difficultés d'accès à l'eau potable.
- Difficultés d'approvisionnement en eau en zone urbaine et rurale.
- Disparition progressive des points d'eau en zone rurale ayant un impact sur le bétail.
- Disparités dans l'accès à l'eau potable entre les zones urbaines et les zones rurales.
- Coût élevé des factures d'eau en zone urbaine comme en zone rurale.
- Modèle de gestion de l'eau décrié par les populations des zones rurales.
- Mauvaise maintenance des infrastructures hydrauliques entraînant la dégradation de la qualité de l'eau ainsi que des fuites dans le réseau de distribution.
- Salinisation de l'eau.
- Qualité douteuse de l'eau avec des risques sur la santé publique.
- Insuffisance de l'offre en eau potable en raison de la croissance démographique.
- Fuites dans les réseaux de distribution, entraînant un gaspillage en eau.
- Déficit de sensibilisation sur la gestion durable de l'eau.

OBJECTIF

Garantir l'accès universel à l'eau potable grâce à des infrastructures hydrauliques de qualité et la promotion de l'utilisation efficace des ressources hydriques.

PROPOSITIONS

- Réhabiliter et étendre les infrastructures hydrauliques afin d'assurer l'accès universel à l'eau potable.
- Lancer un programme de résolution des difficultés d'accès à l'eau potable pour les cités religieuses.
- Poursuivre la politique de dotation de tous les villages-centres de 1000 habitants et plus d'un forage motorisé dédié ou partagé et de tous les autres villages d'un forage-puits, d'un puits moderne, d'un point d'eau pérenne pour avoir une carte hydraulique complète en 10 ans.
- Réaliser une étude faisabilité en vue de lancer le projet de revitalisation des vallées fossiles en le combinant à un projet de retenues collinaires (bassins de rétention) pour une relance de l'agriculture et une alimentation durable du cheptel.
- Investir dans la réparation et la modernisation des réseaux de distribution pour réduire les fuites et minimiser les pertes en eau.
- Développer des techniques d'irrigation efficaces et durables dans l'agriculture.
- Lancer des campagnes de sensibilisation sur l'importance de la gestion durable de l'eau et promouvoir des pratiques économes en eau.
- Planifier la mise en place de systèmes viables de transfert d'eau pour les générations futures.
- Diversifier les sources d'approvisionnement en eau, y compris le développement de nouvelles sources telles que les eaux souterraines, la désalinisation de l'eau de mer et le traitement des eaux usées.
- Réduire les coûts d'accès aux réseaux de distribution de l'eau en zone rurale et dans les centres urbains pour les ménages les plus vulnérables.
- Réviser le modèle de gestion de l'eau en zone rurale pour une meilleure implication des populations.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

Nouvelles réformes pour l'alimentation en eau potable pour le court, moyen et long terme

DIAGNOSTIC

- Déficit d'infrastructures adéquates d'assainissement, notamment dans les zones périurbaines entraînant des dysfonctionnements dans l'évacuation des eaux usées.
- Difficultés dans la collecte, le traitement et la gestion des déchets solides, entraînant des problèmes d'hygiène et d'environnement.
- Pression sur les infrastructures d'assainissement en raison de la forte démographie.
- Rejet non contrôlé des eaux usées dans les rues.
- Difficultés dans l'élimination des boues de vidange provenant des installations sanitaires non raccordées aux réseaux d'assainissement.
- Risques de contamination des nappes phréatiques, compromettant la sécurité de l'eau potable
- Déficit dans le raccordement des ménages aux réseaux d'assainissement, en particulier dans les zones rurales et les quartiers spontanés.
- Performance limitée des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales affectées par les insuffisances au niveau de l'entretien de la voirie et du service de collecte des déchets solides.
- Gestion des eaux pluviales mal assurée en raison de la multiplicité des intervenants et d'un cadre institutionnel flou.
- Tarif non différencié entre l'assainissement autonome et l'assainissement collectif.
- Insuffisance de l'implication des collectivités territoriales et d'autres acteurs (privés, associations de consommateurs, organisations).
- Réalisation de lotissements dans des zones non aedificandi.
- Prise en compte limitée des préoccupations en matière sociale envers les populations des localités exploitées

OBJECTIF

Garantir l'accès universel à l'assainissement par des actions intégrées, comprenant des investissements dans les infrastructures, des politiques de planification urbaine durable et des mesures d'adaptation aux changements climatiques.

PROPOSITIONS

- Développer et moderniser les ouvrages d'assainissement pour étendre la couverture nationale.
- Redimensionner les réseaux, édifier des stations d'épuration, des stations de relèvement et des réseaux d'égouts, de canaux enterrés pour l'assainissement des villes et grands centres urbains.
- Poursuivre en zone urbaine le programme d'assainissement à travers des plans directeurs et l'étendre aux zones rurales.
- Promouvoir l'adoption de pratiques d'assainissement durable notamment la construction de latrines améliorées et le traitement des eaux usées.
- Instaurer l'obligation de réaliser des ouvrages d'assainissement pour tout nouveau projet d'aménagement urbain et de lotissement.
- Engager un programme de drainage moderne des eaux de pluie pour régler principalement la question des inondations récurrentes.
- Lancer un programme de traitement tertiaire des eaux usées avec l'objectif de les utiliser pour développer le maraîchage, de reverdir nos villes, nos places publiques, nos stades, nos écoles et de développer le micro-jardinage familial.
- Lancer un programme de réutilisation des ressources hydrauliques: Intégration Assainissement - Agriculture, avec la construction de 5 Centres de Traitement des Eaux Urbaines et de Bassins de lagunage.
- Lancer un programme de remise à niveau des standards d'assainissement dans les écoles, les marchés, les hôpitaux, les stades par des programmes spécifiques internalisés et en faire la norme pour toute nouvelle construction.
- Mettre en place des programmes de sensibilisation pour encourager l'adoption de pratiques hygiéniques et garantir un accès équitable aux installations sanitaires.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Plan national d'aménagement du territoire
- Plans directeurs et locaux d'urbanisme
- Code de l'environnement
- Code de l'urbanisme
- Code de la construction
- Régime foncier



WWW.KHALIFA2024.ORG

INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

DIAGNOSTIC

- Réalisation d'infrastructures de prestige coûteuses et non prioritaires.
- Iniquité dans la réalisation des infrastructures concentrées à Dakar dont la superficie est de 0,28% du territoire au détriment des autres régions.
- Macrocéphalie de Dakar avec des embouteillages générant des pertes en termes de croissance.
- Inaccessibilité et enclavement de pans entiers du territoire national.
- Lenteurs dans la réalisation de certaines infrastructures notamment dans les zones périurbaines et rurales.
- Quasi inexistence du transport fluviomaritime et concentration de l'essentiel des activités portuaires à Dakar.
- Multiplication de programmes d'infrastructures pilotés par différentes agences comme le PUDC, l'AGEROUTE, le PUMA.
- Mise à l'arrêt sans justification de la liaison maritime Dakar - Ziguinchor depuis le mois de juin 2023.
- Opacité et déficit de transparence dans la réalisation d'infrastructures.
- Non prise en compte du secteur ferroviaire dans l'offre de transport.
- Amateurisme et opacité dans la gestion d'Air Sénégal et de l'AIDB.
- Problèmes de maintenance et d'entretien entraînant la dégradation rapide des routes, ponts et autres infrastructures de transport, affectant la sécurité et l'efficacité.
- Insuffisance de connexion intermodale entravant la fluidité des déplacements et des échanges.
- Coûts élevés des tarifs routiers et des frais portuaires impactant négativement la compétitivité économique du pays.

OBJECTIF

Diversifier et moderniser les infrastructures et appliquer l'équité dans leur réalisation afin de promouvoir la diversification des modes de transport et d'améliorer l'accessibilité des zones enclavées

PROPOSITIONS


- Transformer le transport en un secteur stratégique dans l'aménagement du territoire par la réalisation d'infrastructures en qualité et quantité suffisantes pour promouvoir un développement équilibré et cohérent des différentes régions.
- Assurer aux populations rurales un accès à une route praticable située à moins de 2 kilomètres (indice d'accessibilité porté à 100%) en connectant les arrondissements aux routes nationales ou départementales les plus proches.
- Poursuivre la construction de l'autoroute Mbour- Fatick - Kaolack et réaliser la tranche Tambacounda - Bakel - Kédougou - Ziguinchor.
- Allonger la côtière Dakar-Saint Louis pour atteindre Podor et Matam.
- Lancer des projets d'infrastructures de transport routier et ferroviaire avec les États voisins pour en faire des voies d'intégration et de connexion sous-régionale.
- Restructurer la compagnie Air Sénégal autour d'une stratégie nationale de développement du transport aérien impliquant fortement le secteur privé national, et en général les nationaux expérimentés de ce secteur, ainsi que l'exploration des opportunités de construction d'une compagnie transnationale pour une viabilité renforcée.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Programme Sectoriel des Transports II
- Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine
- Programme de grands travaux de désenclavement

PROPOSITIONS (SUITE)

- Poursuivre le programme de réhabilitation des aéroports du Sénégal.
- Instituer des mécanismes de financement durable de l'investissement au profit des différents modes de transport.
- Évaluer en vue de le réaliser la faisabilité d'un réseau ferroviaire en faveur du désenclavement de la Casamance et réhabiliter le réseau ferroviaire Dakar - Bamako.
- Réaliser le tronçon Thiès-Mbour du TER pour faciliter les déplacements des populations dans le périmètre appelé à devenir le Grand Dakar.
- Réaliser un programme de construction d'un réseau ferroviaire national pour relancer le transport ferroviaire urbain et interurbain de voyageurs et de marchandises.
- Construire de véritables gares modernes dans les villes Thiès, Guinguinéo, Kaolack, Koungheul et Tambacounda
- Achever la construction du Port de Ndayane et construire de nouvelles infrastructures portuaires sur la base d'évaluations économiques, sociales et environnementales et après concertations avec les populations potentiellement impactées.
- Achever en concertation avec les acteurs le renouvellement du parc automobile.
- Déconcentrer les services de visite technique et le contrôle des émissions de gaz des véhicules.
- Renforcer la sécurité routière par la mise en place d'une stratégie nationale de sécurité routière axée sur une politique de formation / sensibilisation et un contrôle renforcé de nos routes par les forces de sécurité.
- Moderniser les infrastructures portuaires et optimiser les procédures logistiques pour faciliter le transit des marchandises.
- Développer la voie d'eau et favoriser des connexions efficaces entre les différents modes de transport pour faciliter les déplacements et les échanges de marchandises.
- Mettre en place des programmes d'entretien régulier pour assurer la durabilité des routes, ponts, voies ferrées, aéroports et autres infrastructures.
- Moderniser les infrastructures aéroportuaires, étendre les routes aériennes et encourager la concurrence pour améliorer le transport aérien.



*Un réseau de transport interconnecté,
dynamique et accessible à tous.*

URBANISME-CADRE DE VIE HABITAT

DIAGNOSTIC

- Planification urbaine inadéquate, conduisant à un développement désorganisé, à la congestion et à des problèmes de circulation.
- Urbanisation rapide, surtout dans les grandes villes comme Dakar, entraînant une pression croissante sur les infrastructures urbaines et le logement.
- Insuffisance d'infrastructures de base, notamment l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à l'électricité et aux routes dans de nombreuses régions.
- Difficultés pour accéder à un logement décent en raison de coûts élevés, de la rareté des terrains et d'un manque d'infrastructures adéquates.
- Bétonisation du cadre de vie.
- Faiblesse de la couverture végétale dans les zones urbaines, surtout à Dakar.
- Dégradation de l'environnement avec la pollution de l'air et de l'eau, en raison des activités industrielles et de la densité de la population.
- Prolifération des déchets solides et eaux usées.
- Pratique de l'incinération des déchets.
- Inefficacité des mesures contre le péril plastique.
- Vulnérabilité aux catastrophes naturelles comme les inondations, aggravées par le changement climatique.
- Insuffisance des équipements éducatifs, culturels, sportifs et récréatifs, en particulier dans les zones rurales.

PROPOSITIONS

- Mettre en place une planification urbaine durable qui garantit l'accès aux services de base et promeut le développement équilibré des zones urbaines.
- Réformer le régime foncier pour faciliter l'accès à la propriété foncière et lancer le programme des 200.000 terrains.
- Mettre en place dans chaque commune, un dispositif technique opérationnel de gestion foncière par la création d'un Bureau Foncier doté d'outils de gestion et de sécurisation foncière et d'une unité géomatique chargée du système d'information géographique (SIG), de système d'information foncière (SIF); de Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS), de Télédétection spatiale, etc.
- Élaborer un nouveau Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar et de sa banlieue en vue de remédier aux occupations irrégulières et aux inondations.
- Identifier les zones vulnérables contre les inondations et lancer un programme spécial de lutte contre les inondations.
- Mettre en place un fonds de restructuration foncière et d'aménagement des zones de recasement.
- Consacrer les droits d'usage foncier pour l'urbanisme commercial et artisanal.
- Développer des systèmes novateurs de gestion des déchets solides, favorisant le recyclage, et la valorisation et des déchets organiques avec le système de compostage.
- Résoudre définitivement le problème de la décharge publique de Mbeubeuss.
- Mettre en œuvre des programmes de rénovation urbaine pour revitaliser les quartiers dégradés, réhabiliter les bâtiments vétustes, et améliorer l'esthétique urbaine.
- Élaborer des plans d'urbanisme résilients aux catastrophes naturelles et mettre en œuvre des mesures préventives pour réduire les risques liés aux inondations, aux tempêtes.
- Lancer un programme d'habitat rural en définissant, en relation avec les professionnels, une architecture locale authentique et moderne.

OBJECTIF

Mettre en place une politique d'urbanisation durable pour transformer notre cadre de vie et rétablir les fonctions urbaines.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Plan national d'aménagement du territoire
- Plans directeurs et locaux d'urbanisme
- Conclusion d'Accords nationaux et internationaux sur la gestion durable de l'environnement
- Code de l'environnement
- Code de l'urbanisme
- Code de la construction
- Régime foncier
- Associations citoyennes de sauvegarde du cadre de vie et de l'environnement.

DIAGNOSTIC

- Pression accrue sur les ressources naturelles, conduisant à la dégradation de l'environnement.
- Déforestation due à l'exploitation forestière, à l'agriculture non durable et à l'urbanisation non contrôlée.
- Surexploitation des ressources naturelles menaçant la biodiversité et la durabilité des écosystèmes.
- Raréfaction des ressources sylvopastorales et halieutiques.
- Destruction des écosystèmes et habitats naturels.
- Avancée du désert.
- Émissions de gaz à effet de serre et gestion inadéquate des déchets contribuant à la pollution de l'air et de l'eau et affectant la santé humaine.
- Érosion côtière amplifiée par les activités humaines
- Perturbation des habitats côtiers.
- Altération de la biodiversité marine.

PROPOSITIONS

- Renforcer les moyens des services des eaux et forêts afin de garantir la protection des écosystèmes et la lutte contre la sécheresse et la désertification.
- Développer des programmes de reforestation et promouvoir des pratiques agricoles durables pour restaurer les écosystèmes et prévenir la dégradation des terres.
- Assurer la protection des zones côtières et des aires marines.
- Mettre en place des programmes de protection des villes côtières.
- Renforcer les capacités d'adaptation des populations et des écosystèmes aux effets du changement climatique.
- Mettre en œuvre des stratégies d'adaptation au changement climatique, y compris la protection côtière et la planification urbaine résiliente.
- Favoriser le renforcement et l'exécution des politiques de gouvernance environnementale, d'économie verte.
- Responsabiliser et impliquer les communautés dans les stratégies de lutte contre le changement climatique.
- Favoriser l'émergence d'une conscience écologique et d'une gouvernance de l'environnement
- Réévaluer les politiques de préservation des grandes zones écologiques majeures.
- Lancer un programme de restructuration et de protection de la zone des Niayes avec la création de milliers d'emplois verts.
- Mettre en place un fonds d'appui et de capital-risque de 3 milliards CFA pour l'innovation technologique et soutenir l'entrepreneuriat en vue de la préservation des écosystèmes grâce au digital, l'intelligence artificielle et l'exploitation des données.
- Restructurer l'Agence Sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille Verte, revoir son articulation avec les Eaux et Forêts et les collectivités territoriales.

OBJECTIF

Prioriser des actions d'adaptation et d'atténuation et investir dans des infrastructures de protection dans l'optique d'un développement économique et social durable.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Plan national d'aménagement du territoire
- Plans directeurs et locaux d'urbanisme
- Accords nationaux et internationaux sur la gestion durable de l'environnement
- Code de l'environnement
- Code de l'urbanisme
- Code de la construction
- Régime foncier
- Associations citoyennes de sauvegarde du cadre de vie et de l'environnement.

AXE7: INSÉCURITÉS, VULNÉRABILITÉS ET PRÉCARITÉS

DIAGNOSTIC

- Difficultés d'accès aux infrastructures publiques et privées pour les personnes vivant avec un handicap.
- Coût d'acquisition des appareils médicaux très élevé pour les personnes vivant avec un handicap.
- Problèmes d'employabilité des personnes diplômées vivant avec un handicap.
- Inégalités de genre, y compris des disparités dans l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux opportunités de leadership.
- Violences basées sur le genre et violences faites aux enfants.
- Persistance et aggravation du phénomène des enfants de la rue.
- Travail des enfants souvent dans des conditions dangereuses, compromettant leur développement et leur bien-être.
- Précarité économique de certaines personnes âgées en raison de retraites insuffisantes et du manque de filets sociaux.
- Accès limité de certaines personnes âgées aux soins de santé.

PROPOSITIONS

- Mettre en place des politiques sociales de protection contre les insécurités, les vulnérabilités et précarité.
- Mettre en place des politiques fiscales incitatives pour les entreprises qui recrutent des personnes vivant avec un handicap.
- Adapter les infrastructures publiques pour les rendre accessibles aux personnes vivant avec un handicap.
- Développer des programmes de formation professionnelle adaptés aux personnes vivant avec un handicap, pour favoriser leur insertion.
- Adopter des programmes de sécurité financière pour assurer le bien-être économique des personnes âgées.
- Mettre en place des services de santé (gériatrie, kinésithérapie, etc.) adaptés aux besoins spécifiques des personnes âgées.
- Éradiquer le travail des enfants en renforçant les lois, en fournissant des alternatives éducatives et en sensibilisant les communautés.
- Renforcer l'inclusion financière et l'autonomie économique des femmes par la formation et l'accès au financement.
- Construire des centres d'accueil, d'écoute et de soutien pour les victimes de maltraitance et de viol, offrant des services médicaux, psychologiques, et juridiques.
- Assurer la gratuité de la prise en charge et du certificat médical pour les victimes de viol.
- Établir des numéros d'urgence pour les victimes de maltraitance et de viol, offrant une assistance téléphonique confidentielle et des conseils sur les démarches à suivre.
- Mettre en place des programmes de formation pour les professionnels de la santé et du social afin de renforcer leurs compétences dans la détection, le traitement et l'accompagnement des victimes.
- Lancer des campagnes nationales de sensibilisation à travers les médias traditionnels et les réseaux sociaux pour briser les tabous, encourager la parole des victimes, et informer le grand public sur les mécanismes de prévention et de prise en charge.

OBJECTIF

Promouvoir l'inclusion sociale à travers des politiques et des programmes de lutte contre les insécurités, les vulnérabilités et précarité.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- La famille
- L'école
- La santé
- La culture
- Les médias
- Les réformes de société.

AXE7: INSÉCURITÉS, VULNÉRABILITÉS ET PRÉCARITÉS

PROPOSITIONS (SUITE)

- Intégrer des modules de sensibilisation dans la formation des enseignants, les préparant à détecter les signes de maltraitance chez les élèves et à agir de manière appropriée.
- Collaborer avec les institutions religieuses pour intégrer des programmes de sensibilisation dans leurs enseignements, atteignant ainsi un large public et contribuant à un véritable changement.
- Apporter un soutien financier et logistique aux organisations de la société civile travaillant sur la maltraitance et le viol, renforçant ainsi leur capacité à offrir des services d'accompagnement et de plaidoyer.
- Établir des unités spécialisées au sein des forces de l'ordre chargées d'enquêter sur les cas de maltraitance et de viol, avec des enquêteurs formés spécifiquement pour traiter ces crimes sensibles.
- Réviser et simplifier les procédures légales pour les victimes de maltraitance et de viol, en veillant à ce qu'elles aient accès à une justice rapide, équitable et adaptée à leur situation.
- Mettre en place des programmes de protection pour les victimes, garantissant leur sécurité physique et psychologique pendant les procédures judiciaires et après.
- Établir une base de données centralisée pour enregistrer les cas de maltraitance et de viol, facilitant ainsi la coordination entre les agences de sécurité et de justice.
- Mettre en place des programmes de réhabilitation pour les auteurs de maltraitance, tout en garantissant que leur réinsertion sociale soit conditionnée par un engagement sérieux envers la réparation des torts causés.



*Pour la protection de l'environnement :
bâtir un avenir sûr, durable, et inclusif.*

ORIENTATION STRATÉGIQUE 5 :

VIVRE ENSEMBLE DANS UNE NATION RÉSOLUMENT
ENGAGÉE DANS LA CONSTRUCTION DE L'UNITÉ AFRICAINE
ET OUVERTE AUX APPORTS FÉCONDANTS DES AUTRES
PARTIES DU MONDE.

KHALIFA
PRÉSIDENT

PROJET DE SOCIÉTÉ



OBJECTIF GÉNÉRAL

Promouvoir une politique extérieure au service de la paix, du développement économique, de l'intégration africaine et de la sécurité en vue d'accroître l'influence du Sénégal en Afrique et dans le monde.

DIAGNOSTIC

- Saucissonnage de la carte diplomatique et consulaire.
- Politisation de l'administration des Affaires étrangères.
- Non implication des diplomates de carrière dans la politique étrangère.
- Mauvaise orientation des objectifs et des priorités.
- Faible représentativité de nos compatriotes à la tête d'organisations internationales
- Amateurisme dans le choix des partenaires stratégiques
- Perte d'influence en Afrique et dans le monde sur les grands enjeux internationaux.
- Non implication des populations dans la politique d'intégration régionale et sous régionale.
- Lenteur dans la définition de nouveaux paradigmes de partenariats avec les puissances émergentes.
- Faible culture de la diplomatie économique et commerciale dans notre appareil.
- Dépendance excessive à certains partenaires économiques.
- Incohérence et insuffisance de clarté des choix stratégiques opérés par les autorités générant une absence de visibilité des diplomates en matière d'orientation diplomatique du Sénégal

PROPOSITIONS

- Évaluer et redéfinir les orientations stratégiques de notre politique extérieure axée sur les intérêts nationaux.
- Mettre en place d'un Centre d'analyse et de prospective comme outil de conseil au gouvernement.
- Renforcer le rôle du Sénégal dans le processus de l'intégration en Afrique de l'Ouest et en Afrique.
- Diversifier et rééquilibrer les partenariats politiques, diplomatiques et économiques dans le monde en renforçant la coopération Sud-Sud et avec les pays émergents.
- Rationaliser la carte diplomatique et consulaire du Sénégal.
- Replacer les diplomates professionnels au cœur de notre diplomatie en renforçant leurs compétences techniques et linguistiques ainsi que leurs capacités de négociation sur les questions économiques, financières et commerciales.
- Ouvrir la diplomatie aux compatriotes dont les compétences ne sont jusque-là pas pourvues au MAESE.
- Élaborer une doctrine de diplomatie économique basée sur le potentiel de notre économie et des partenariats diversifiés.
- Soutenir nos entreprises dans la conquête des parts de marché dans l'espace CEDEAO.
- Systématiser la promotion économique lors des déplacements à l'étranger du chef de l'État
- Évaluer les intérêts et avantages de l'adhésion de notre pays aux BRICS et le cas échéant, l'envisager à moyen terme.
- Élargir la base de partenaires économiques pour diversifier les relations commerciales et réduire la dépendance à certains.

OBJECTIF

Restaurer le leadership diplomatique du Sénégal en s'appuyant sur les ressources humaines de qualité et en l'engageant dans les domaines économiques et commerciaux pour bâtir des partenariats mutuellement bénéfiques.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Révision de la carte diplomatique
- Révision du statut du diplomate
- Mise en place d'un Centre d'analyse et de prospective comme outil de conseil au gouvernement. Nouvelle doctrine de la diplomatie économique et commerciale

PROPOSITIONS (SUITE)

- Mettre fin à la politisation de nos représentations diplomatiques et des institutions d'appui aux émigrés.
- Réaliser en accord avec les autres États de la sous-région des voies (routières, ferroviaires et maritimes) d'intégration et des projets énergétiques et environnementaux.
- Renforcer le rôle et la place des institutions d'intégration africaine dans les relations politiques, économiques et commerciales avec les autres blocs du monde.
- Plaider la présence et l'implication des acteurs non étatiques et des collectivités territoriales dans les instances africaines et mondiales.
- Reprendre l'initiative en matière de négociation pour un retour de la paix au Proche-Orient au regard de notre implication historique dans ce dossier.
- Mettre en œuvre une diplomatie d'influence en vue de réformer les Nations Unies conformément au Consensus d'Exofwini et faire en sorte que le Sénégal occupe un siège de membre permanent au Conseil de sécurité.
- Réformer la formation des diplomates à l'École Nationale d'Administration.
- Promouvoir et soutenir les candidatures sénégalaises et africaines dans les organisations internationales.

*Un Sénégal rayonnant
... dans une Afrique unie*

Une coopération mondiale harmonieuse.



DIAGNOSTIC

- Absence d'une politique migratoire cohérente avec une sous-traitance de cette question aux pays d'accueil notamment occidentaux.
- Absence de statistiques fiables sur les migrations des Sénégalais.
- Conditions de vie difficiles des émigrés sénégalais dans les pays d'accueil, notamment en matière de régularisation des documents administratifs (titre de séjour, permis de travail...), avec souvent une faible assistance des services consulaires.
- Faiblesse des dispositifs et des moyens d'aide au retour et à la réinsertion
- Difficultés d'accès au logement.
- Durcissement permanent des conditions d'entrée et de séjour dans certains pays d'accueil, avec comme conséquence la hausse de l'immigration irrégulière et son lot de drames.
- Absence de dispositifs d'incitation à l'investissement productif au Sénégal pour les émigrés.
- Persistance de la problématique de la retraite pour les émigrés dans certaines zones.
- Gestion erratique des migrations vers notre pays.

PROPOSITIONS

- Élaborer et appliquer une politique migratoire nationale en partenariat avec les pays de départ et d'accueil.
- Assurer une meilleure représentation et une protection adéquate des Sénégalais de l'extérieur en renforçant leurs liens entre les représentations consulaires et les associations de Sénégalais.
- Conclure avec les pays d'accueil des accords de coopération visant à garantir les droits et intérêts des migrants et de leurs familles.
- Engager, dans le cadre sous-régional, des négociations avec les pays d'accueil pour promouvoir la migration circulaire.
- Encourager la création des Coopératives d'habitat des Sénégalais de l'extérieur et mettre systématiquement à leur disposition un quota incompressible dans les lotissements et programmes de logement initiés par l'État.
- Mettre en place des dispositifs d'aide au retour/insertion des Sénégalais de l'extérieur notamment pour homologuer et inclure dans les plans de carrières nationaux les certifications académiques et professionnelles acquises à l'extérieur.
- Créer un centre unique de gestion des migrations avec un guichet unique dédié à la facilitation des procédures d'obtention des documents d'état civil et passeports et des formalités de douane et de police.
- Dématérialiser les procédures de délivrance des documents d'état civil et passeports.
- Dénoncer les accords de rapatriement fondé sur un système de compensation financière.
- Encourager la création d'un établissement financier détenus à 100% par les Sénégalais de l'Extérieur pour favoriser l'épargne et l'investissement des émigrés au Sénégal.
- Mettre en place un dispositif avantageux pour l'investissement dans les secteurs productifs.
- Engager une réflexion stratégique sur les migrations vers notre pays en vue d'anticiper sur ses impacts sur notre mode de vie et ses conséquences économiques et sociales.

OBJECTIF

Renforcer la présence de l'État et de ses services diplomatiques dans l'accompagnement des Sénégalais de la Diaspora en vue de faire de celle-ci un puissant levier de développement économique et de raffermissement du vivre-ensemble.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- **Assises de la Diplomatie sénégalaise**
- **Réforme du fonctionnement ambassades et consulats**
- **Grande concertation nationale sur la migration.**

DÉFENSE NATIONALE ET COOPÉRATION MILITAIRE

DIAGNOSTIC

- Hausse des menaces régionales liées aux réseaux terroristes, aux groupes armés, aux mouvements séparatistes, aux bandes criminelles opérant en zones transfrontalières.
- Dégradation de l'environnement sécuritaire avec l'apparition d'acteurs non-étatiques exerçant une violence armée transnationale.
- Attaques récentes contre les populations et des sites stratégiques pour l'économie et la sécurité nationales.
- Résurgence des putschs militaires dans la sous-région annihilant les efforts de progrès économiques et provoquant des déplacements massifs de populations.
- Montée de l'intolérance et des velléités de violences inspirées par des discours populistes et extrémistes.

OBJECTIF

Renforcer les moyens humains et financiers des forces de sécurité et de défense pour mettre notre outil de projection à l'extérieur dans des conditions optimales d'exercice de leurs missions et de prise en charge des nouveaux défis sécuritaires.

PROPOSITIONS

- Créer un outil de renseignement intégrant des compétences civiles.
- Poursuivre l'équipement et la modernisation de notre armée en vue de faire face aux menaces sécuritaires physiques et technologiques (terrorisme, cyberattaques, etc.).
- Renforcer les dispositifs de contrôle dans les zones frontalières dans le respect des normes communautaires.
- Renforcer les capacités de la diplomatie en matière de veille, d'analyse et de perception du risque sécuritaire.
- Renforcer la coopération avec les pays de la zone en vue d'avoir des solutions concertées aux crises régionales et de prévenir les menaces collectives et les annihiler en cas de besoin.
- Déployer les capacités opérationnelles (troupes, renseignement) en vue de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans l'espace CEDEAO.
- Mettre en place un partage d'informations sécuritaires dans la CEDEAO et avec les partenaires impliqués dans la zone.
- Renforcer l'engagement, la présence et le leadership du Sénégal dans les opérations de maintien de la paix
- Soutenir la réinsertion et la prise en charge des invalides et blessés de guerre.

INSTRUMENTS DE RÉALISATION

- Lois d'orientation
- Programme de mise à niveau du personnel et du matériel des forces de défense et de sécurité
- Plan de lutte contre la criminalité transfrontalière
- Réforme de l'appareil diplomatique.

SÉNÉGAL,
UNITÉ ET RÉCONCILIATION

*Notre Force,
Notre Destin ...*

KHALIFA
PRESIDENT



 MOTTALI
YEENE



KHALIFA

PRESIDENT